



Note introductive

au

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Février 2025

Table des matières

PREAMBULE	3
CONTEXTE INTERNATIONAL	4
CONTEXTE NATIONAL.....	7
CONTEXTE LOCAL	11
A. EXERCICE 2024	
1. DONNEES D'ANALYSE	12
1.1. Résultats 2024	12
1.2. Principales recettes 2024	13
1.3. Niveau d'endettement	18
2. COMPTE ADMINISTRATIF 2024.....	22
2.1. Fonctionnement.....	22
2.2. Investissement.....	25
2.3. Zoom sur les dépenses de personnel Budget Principal.....	27
B. EXERCICE 2025	
1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	40
2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	44
3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT IDENTIFIEES	49
4. RECETTES D'INVESTISSEMENT	51

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a été introduit par la loi relative à l'Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992. Il a vu son contenu précisé et enrichi par la loi NOTRE et l'article D2312-3 du CGCT et complété par la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus et dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la collectivité doit obligatoirement assurer la tenue d'un DOB, dans les deux mois précédant le vote du budget, avec un temps suffisant pour permettre à l'assemblée de prendre connaissance des informations financières.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 prévoit un certain nombre de dispositions qui visent à compléter ce document, notamment l'obligation de réaliser un rapport annuel d'orientations budgétaires contenant :

- L'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et des perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

- Des informations sur la structure des effectifs sur les dépenses de personnel notamment des éléments sur la rémunération (traitement indiciaire, régime indemnitaire, NBI, heures supplémentaires rémunérées et avantage en nature) et durée effective du travail.

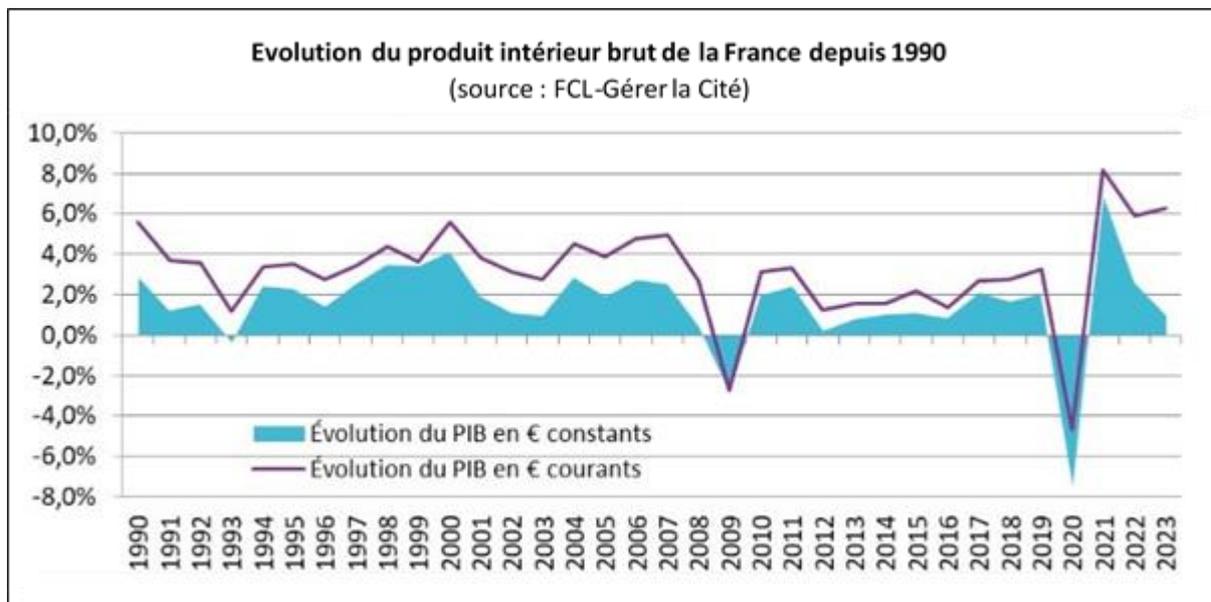
Le présent document reprend toutes les obligations réglementaires et récapitule toutes les informations préalables à la bonne information des élus communautaires, à la fois en matière de contexte national pouvant impacter directement la Communauté de communes, mais également en dressant un bilan et les perspectives des principales charges et produit des exercices passés et à venir.

CONTEXTE INTERNATIONAL

La situation économique mondiale et en zone euro :

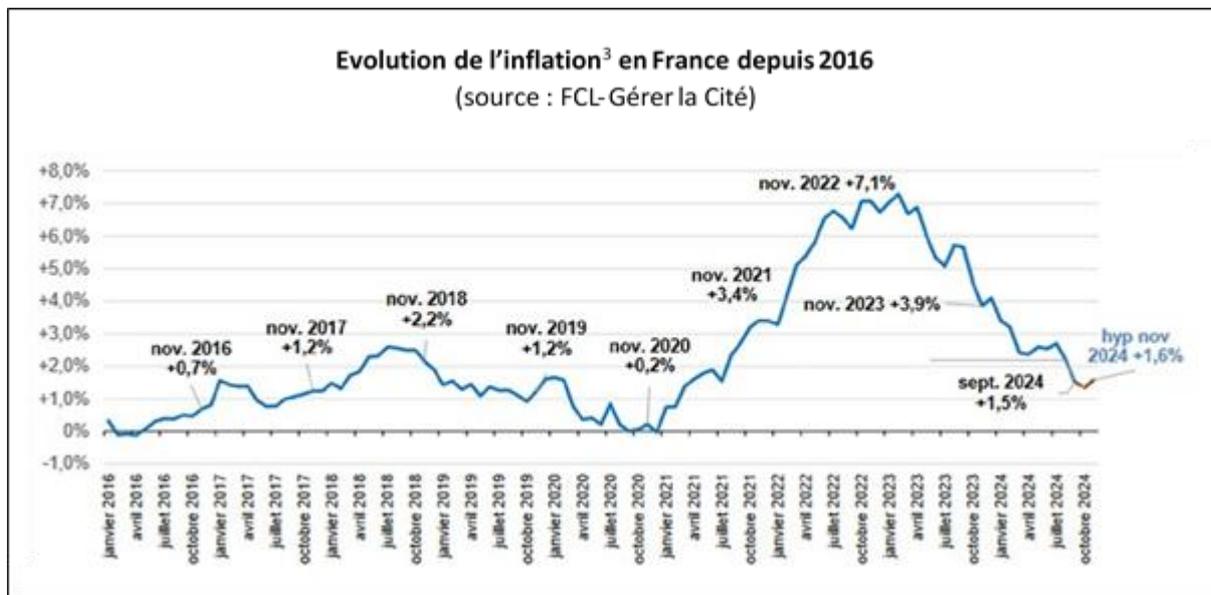
Après une chute en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, le produit intérieur brut (PIB) de la France avait connu en 2021 un rebond de + 6,9 %. **Cette croissance s'est depuis modérée**, atteignant + 2,6 % en 2022 , + 0,9 % en 2023 et + 1,1 % en 2024.

D'après les projections de la Banque de France, **la croissance du PIB devrait se maintenir à + 1,2 % en 2025**, grâce à une reprise de la demande intérieure (la Commission Européenne projette + 0,8 %, en intégrant l'impact des mesures fiscales consacrées au redressement des finances publiques).



L'inflation forte qui a accompagné la croissance depuis la fin de la crise sanitaire semble s'estomper progressivement : les prévisions de la Banque de France sont de 2,5 % en glissement annuel au 4e trimestre 2024, même si de nombreux facteurs incitent à la prudence.

L'inflation devrait ainsi repasser sous la barre des 2 % début 2025, puis refluer ensuite avec une projection à 1,5 % sur l'année 2025, conséquence de la baisse des prix du pétrole anticipée actuellement par les marchés (la Commission Européenne prévoit plutôt 2,4 % en 2024 et 1,9 % en 2025).

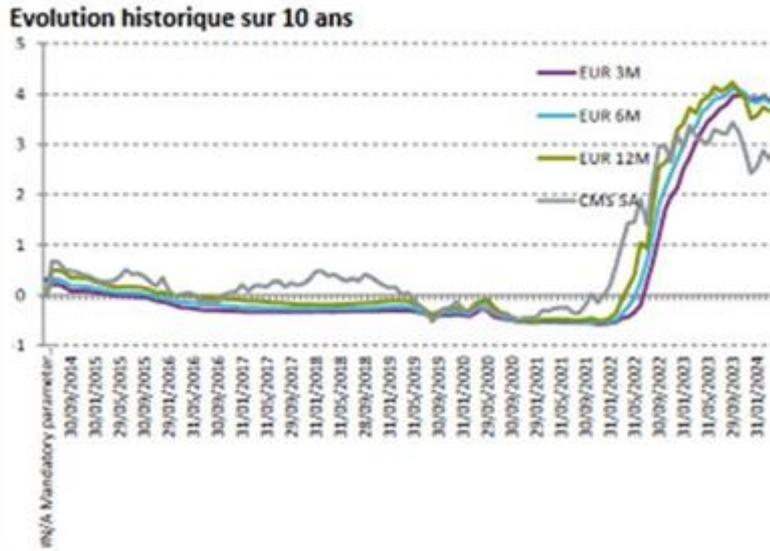


Parmi les principaux indicateurs économiques à observer pour construire la projection budgétaire, il convient de s'attarder sur l'évolution des taux d'intérêts.

Début juin 2024, constatant le ralentissement de l'inflation, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé (pour la première fois en 5 ans) de baisser ses taux directeurs. Après trois nouvelles baisses en septembre, octobre et décembre, au vu de la baisse de l'inflation et du ralentissement de l'activité économique en zone Euro, ils s'établissent actuellement à 3,00 %. La BCE reste toutefois prudente sur les perspectives de poursuite de la baisse de l'inflation, ne s'engageant sur aucune trajectoire de taux ni objectif arrêté dans les prochains mois.

Les taux d'intérêt sur le marché des collectivités (qui avaient brutalement augmenté à l'été 2022 et sont restés élevés ensuite) commencent ainsi à se réduire. En outre, la publication par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (APCR) d'une recommandation assimilant les administrations locales à l'administration centrale pourrait améliorer leurs conditions de crédit, notamment auprès de l'Agence France Locale. Elles pourraient en revanche pâtir d'une éventuelle dégradation de l'évaluation de la dette publique française par les agences de notation.

Evolution des taux de référence à 10 ans
(source : FCL-Gérer la Cité)



Anticipations de marché en novembre 2024
(source : FCL-Gérer la Cité)



CONTEXTE NATIONAL

Sur le plan national, le contexte d'instabilité politique persiste, conduisant à la présentation d'un projet de loi de finances spéciale pour garantir la continuité de la vie nationale et des services publics, et prolongeant la période d'élaboration du Projet de loi de finances.

Par ailleurs, les épisodes météorologiques violents intervenus récemment chez nos voisins (inondations meurtrières en Espagne en particulier) et les négociations climatiques en demi-teinte sur lesquelles s'est achevée la 29^{ème} conférence des parties pour le climat de Bakou démontrent – s'il le fallait – **l'enjeu majeur que revêt l'adaptation au changement climatique pour les territoires**, et les besoins d'investissement afférents.

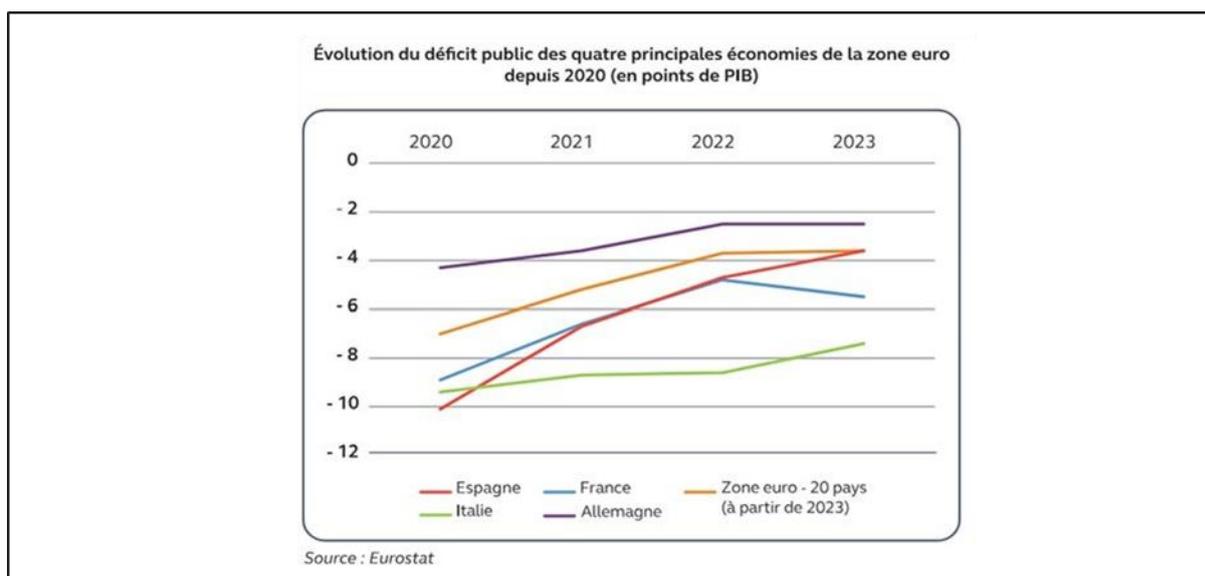
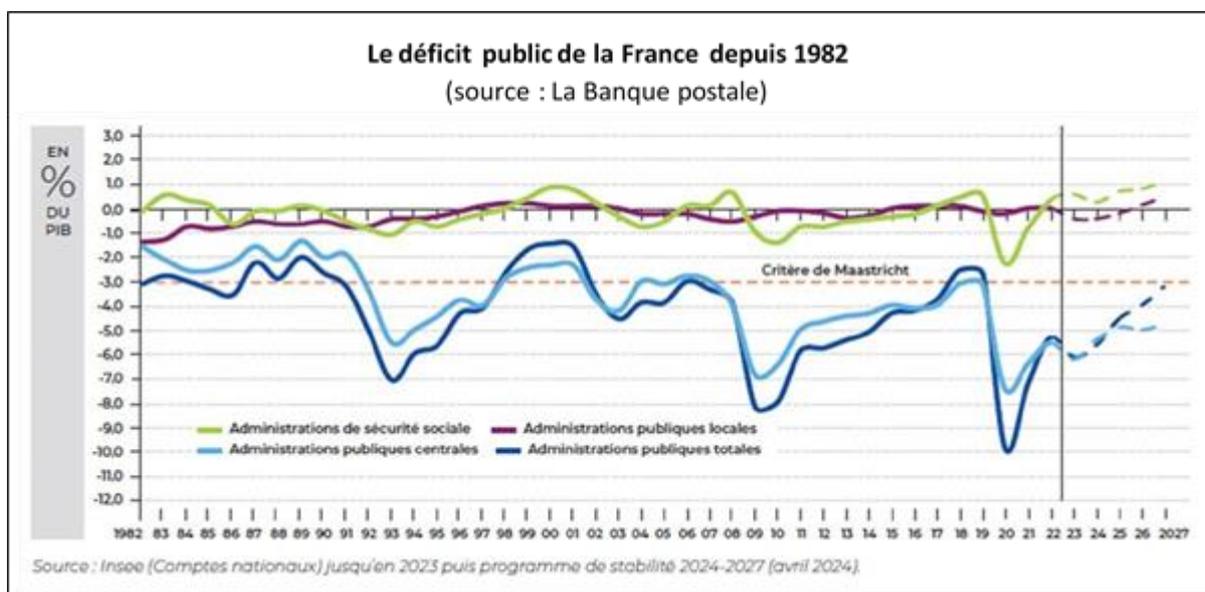
En matière d'emploi, **le taux de chômage s'élevait à 7,4 % au 3^{ème} trimestre 2024** en France, alors qu'il était établi à 7,1 % fin 2022. Il reste à un niveau inférieur à celui constaté avant la crise sanitaire, mais pourrait encore atteindre un niveau de 7,6 % fin 2025 selon la Banque de France, avant de repartir à la baisse en 2026 si l'accélération de l'activité se concrétisait.

En dépit de l'inflation, **l'épargne des ménages ne s'érode pas**, puisqu'avec un taux de 18,8 %, elle reste plus élevée qu'avant la crise sanitaire : la Banque de France escompte qu'elle permette à la consommation des ménages de soutenir la croissance en 2025.

Par ailleurs, alors que le climat des affaires était plutôt favorable depuis la fin de la crise sanitaire, les perspectives pour 2024 sont moins optimistes. En effet, **le niveau de défaillances d'entreprises est désormais plus élevé qu'avant la crise sanitaire** (hors microentreprises), tandis que le secteur de la construction immobilière a connu au 2nd semestre 2023 un ralentissement, conséquence de l'augmentation des taux d'intérêts et du raidissement de l'accès au crédit. Les récentes annonces de suppressions d'emploi et de restructurations au sein de plusieurs grandes groupes nationaux (grande distribution, automobile, chimie...) invitent elles aussi à la prudence.

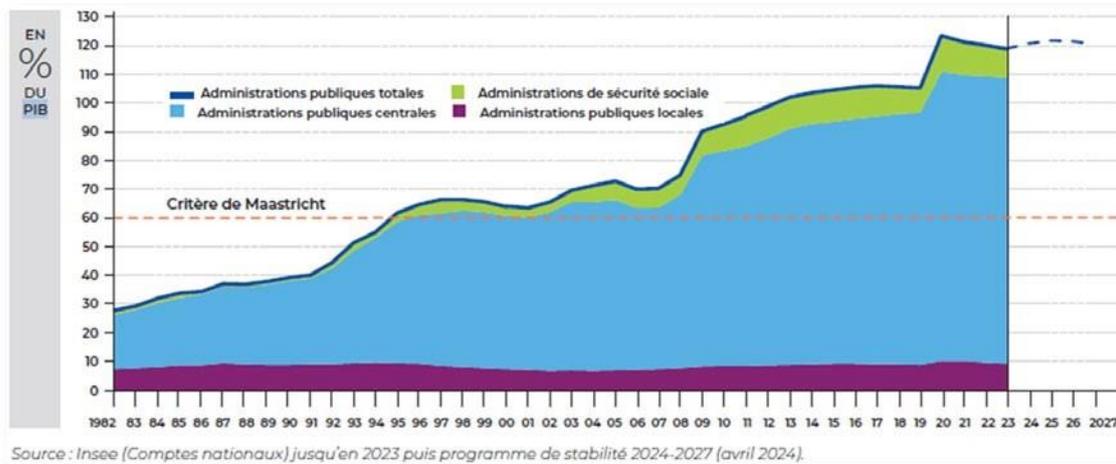
Le déficit public, loin de se résorber, s'est établi à 5,5 % du PIB en 2023, dégradé de 0,7 point par rapport à 2022, rendant de fait caduque la trajectoire de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 adoptée en décembre 2023 et amenant le gouvernement à présenter par deux fois de nouvelles trajectoires pluriannuelles à la Commission Européenne, en avril puis en octobre 2024. Le plan de redressement sur 7 ans transmis par le gouvernement Barnier à la Commission prévoit désormais un retour à l'objectif des 3 % en 2029, en annonçant notamment des **mesures de réduction drastique des dépenses publiques**.

L'endettement, qui a atteint 3 100 Md€ fin 2023, était encore maintenu sous les 110 %, à 109,9 % du PIB, après un pic à 115 % en 2021 – essentiellement grâce à la croissance du PIB. Il dépasse cependant les 112 % à la fin du 2^{ème} trimestre 2024, subissant l'effet du renchérissement des conditions de marché.



La dette publique de la France depuis 1982

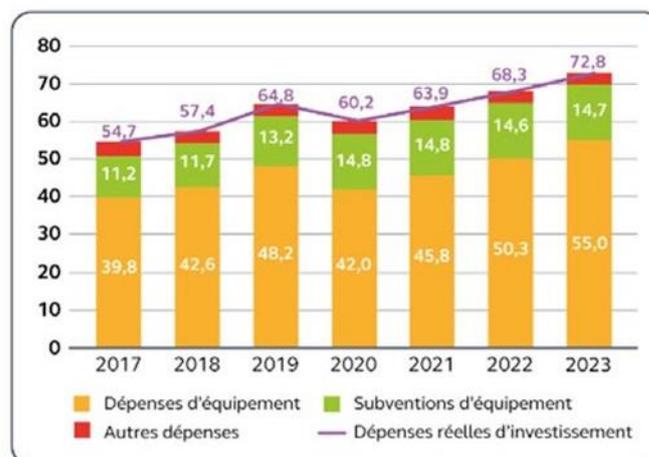
(source : La Banque postale)



Malgré une **dégradation de leur épargne nette** (- 3,4 Md€), compensée seulement pour moitié par la progression de leurs recettes d'investissement (+ 1,7 Md€), **les collectivités ont maintenu en 2023 un haut niveau de dépenses d'investissement** (72,8 Md€, soit +4,5 Md€ par rapport à 2022).

Les trois quarts sont constitués de dépenses d'équipement (55 Md€) en forte hausse (+ 4,7 Md€ par rapport à 2022). Selon la Cour des Comptes, l'effet prix explique environ un tiers de cette augmentation, le reste étant lié à une augmentation en volume s'inscrivant dans le cycle électoral local (environ 6,1 % d'augmentation par rapport à 2022).

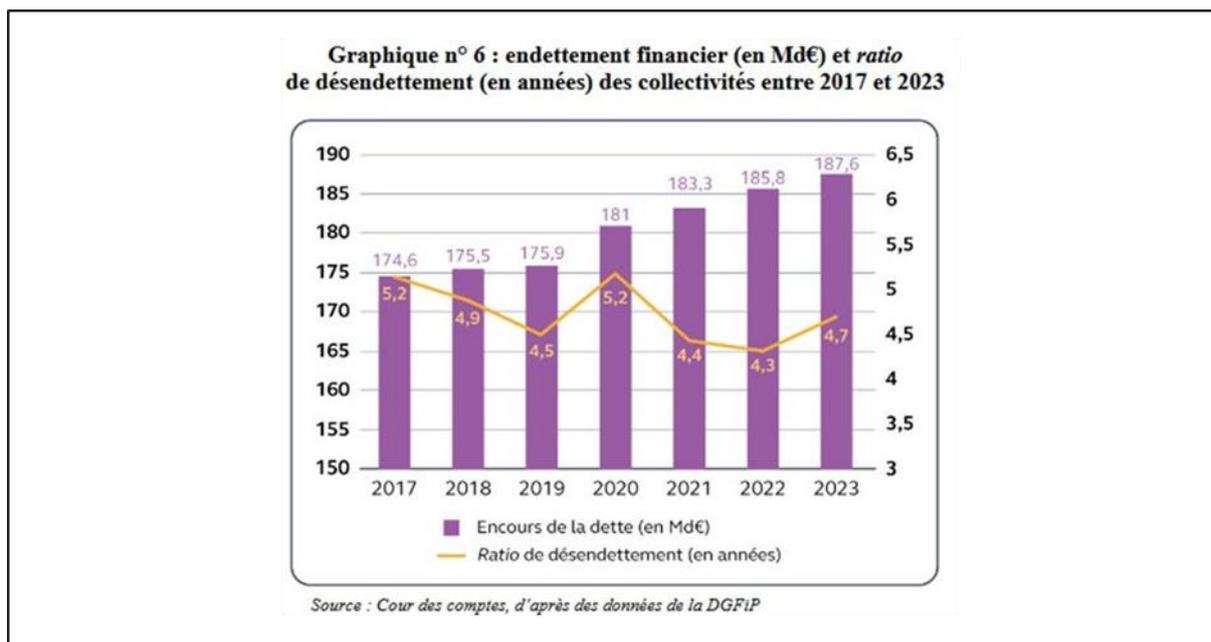
Graphique n° 5 : dépenses d'investissement des collectivités entre 2017 et 2023 (en Md€)



Source : Cour des comptes, d'après des données de la DGFIP

La conjonction d'un **autofinancement en baisse** et d'une **hausse des dépenses d'investissement** a placé le besoin de financement des collectivités à un niveau exceptionnellement élevé de 22,3 Md€ (soit + 38,6 % par rapport à 2022).

Elles ont toutefois décidé de **limiter leur recours à l'emprunt**, dans un contexte de forte hausse des taux : le montant total des emprunts réalisés par les collectivités en 2023 a enregistré une baisse de 3,6 % par rapport à 2022. Au final, **l'encours de l'endettement financier des collectivités est resté quasiment stable** à 187,6 Md€ (+ 1,8 Md€, soit + 1 %), tandis que la charge en intérêts de la dette augmentait fortement à 4,5 Md€ (+ 1 Md€ soit + 28,8 %).



Les collectivités s'en sont donc remis à puiser dans leur fonds de roulement pour financer le maintien de leur haut niveau d'investissement : leur compte courant au Trésor a enregistré en 2023 une baisse de 4,6 Md€, soit - 7,7 %. Le nombre de communes présentant une trésorerie négative à fin décembre 2023 avait augmenté de 16,7 % sur un an, celui du nombre d'EPCI de 12,5 %. Suivant la Cour des Comptes, ces résultats mettent en péril la participation des collectivités au redressement des finances publiques.

Par ailleurs l'augmentation des bases pour 2025 s'établit à 1.7%

CONTEXTE LOCAL

Un contexte économique rendu moins favorable par le ralentissement de la croissance et la poussée de l'inflation.

Pour la communauté de communes Cœur de Garonne, l'augmentation directe des coûts d'électricité, de gaz et de carburant est toujours constatée et la communauté de communes n'est pas éligible au dispositif de soutien inflation tel que prévu par la loi de finances rectificative pour 2022.

La cotisation aux assurances a continué à augmenter liée à l'inflation et l'augmentation du nombre de sinistres du fait des évènements climatiques et du contexte social tendu.

Les décisions prises par les gouvernements successifs ces deux dernières années se sont révélées contraignantes :

- Suppression de la taxe d'habitation ;
- Réduction de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;

Les EPCI perçoivent une TVA en compensation de la suppression de la part intercommunale de la taxe d'habitation sur les résidences principales (depuis 2021) et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE, depuis 2023)

- Hausse du point d'indice des fonctionnaires (certes bienvenues mais coûteuses).

Au final, les résultats font état d'une situation financière stable.

L'excédent brut courant (différence entre les charges réelles et les produits réels) est en légère augmentation du fait de la baisse des charges (-1,2%), mais les recettes relativement stables voir en légère diminution n'ont pas progressé selon les attentes fixées par la prospective financière (en cause principalement la stabilité des compensations). L'épargne nette dégagée n'est toujours pas suffisante pour autofinancer nos investissements.

Le **niveau d'endettement** de la communauté de communes demeure toutefois dans une proportion normale.

Les **charges de personnel** représentent 40% des dépenses de fonctionnement.

A. EXERCICE 2024

Objectifs fixés pour l'exercice :

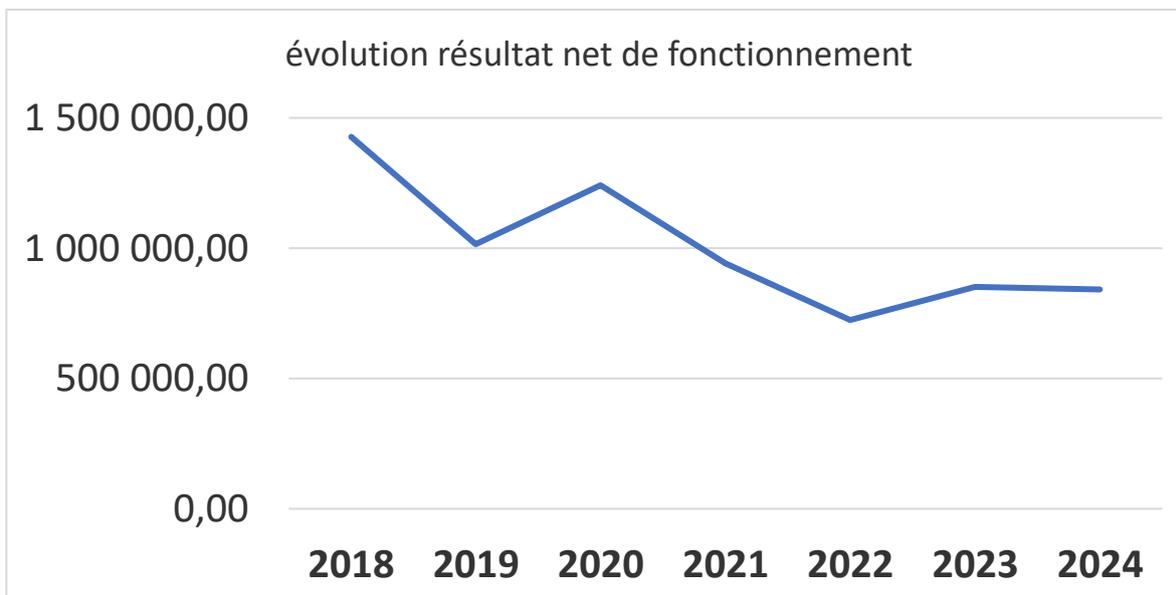
- Veiller à la bonne gestion des crédits par une maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'intercommunalité,
- Poursuivre la maîtrise du budget personnel
- Renforcer la vigilance sur le fonctionnement des bâtiments (lumière, chauffage, climatisation, fournitures administratives, ...)
- Privilégier au maximum les réunions en distanciel (visio) pour diminuer les coûts de déplacement
- Rechercher des financements possibles sur les projets : subventions, appels à projets, ...
- Optimiser la mutualisation des ressources et des moyens avec les communes

1. Données d'analyse

1.1. *Résultats 2024*

Budget Général	DEPENSES		RECETTES		TOTAL
	<u>Dépenses de l'exercice</u>	<u>Restes à réaliser</u>	<u>Recettes de l'exercice</u>	<u>Restes à réaliser</u>	
Fonctionnement	18 389 709,93	0,00	19 206 361,10		816 651,17
Investissement	9 489 716,27	2 418 579,63	11 979 867,14	2 009 089,13	2 490 150,87

La dégradation du résultat s'atténue en 2024 du fait d'une bonne maîtrise des dépenses et se maintient au niveau de 2023 malgré des prévisions plus pessimistes issues de la prospective financière.



	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
résultat brut de fonctionnement	1 427 454,98	1 015 861,32	1 241 747,91	942 159,66	724 519,23	852 039,18	816 651,17

1.2. Principales recettes 2024

- Fiscalité perçue

La communauté de communes Cœur de Garonne est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont le régime est en fiscalité professionnelle unique (FPU).

En FPU, l'EPCI se substitue aux communes pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle et de la fiscalité des ménages (article 1609 nonies C du CGI).

La communauté de communes perçoit les impôts suivants :

- La Contribution Economique Territoriale (CET) constituée de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)
- La Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- La fraction de TVA (compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales)
- La Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
- La Taxe foncière sur les propriétés bâties
- La Taxe foncière sur les propriétés non bâties

- La Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties

Sur l'ensemble de ces recettes, la communauté de communes ne peut intervenir que sur les taux de foncier bâti, d'habitation sur les résidences secondaires à partir de 2023 et de CFE, les autres recettes sont liées aux différentes lois de finances et les compensations de l'Etat n'ont pas suivi l'inflation.

Taux d'imposition votés par la communauté de communes

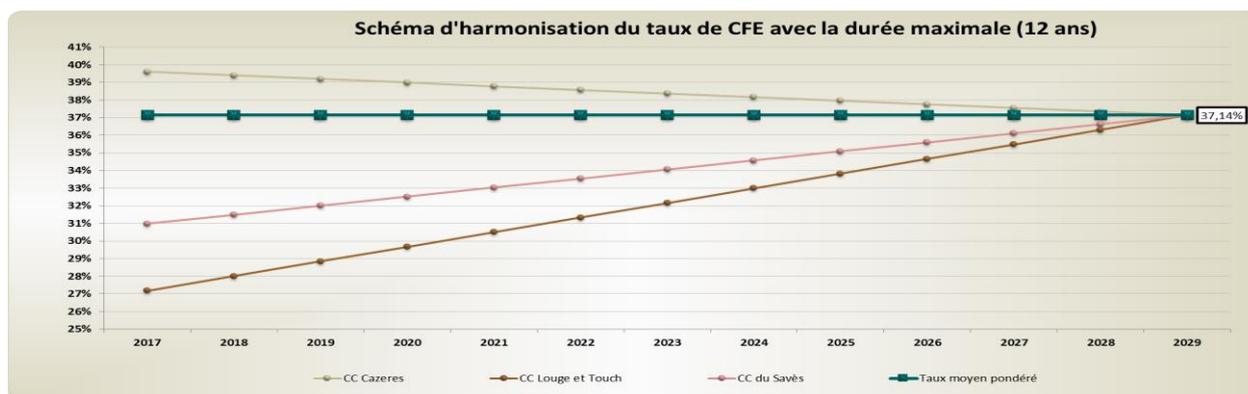
Taxes	2020	2021	2022	2023	2024
CFE	Taux moyen pondéré 37.15 %				
Taxe foncière propriétés bâties	1.19%	1.19%	1.69 %	2.19 %	2.69%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7.70%	7.70%	7.70 %	7.70 %	7.70%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires				12.50%	14.50%

CFE

Le code général des impôts prévoit un mécanisme de lissage progressif des taux de CFE intercommunaux afin de limiter l'impact du passage à un taux de CFE unique sur les cotisations des contribuables professionnels. Le dispositif d'unification progressive du taux de CFE consiste à déterminer une durée d'harmonisation en fonction du rapport calculé entre le taux le moins élevé et le plus élevé des communautés ayant fusionné, constaté l'année précédente (2016).

Le taux moyen pondéré de CFE applicable sur la communauté de communes Cœur de Garonne est de 37,15%.

Pour 2024, le conseil communautaire a décidé de reconduire le taux de CFE unique de 37,15%.



Taxe foncière

En 2024, suite à la prospective financière réalisée par Haute-Garonne ingénierie et au vu des résultats, le conseil communautaire a décidé de reconduire l'augmentation de 0.5 point du taux de foncier bâti soit 2.69%.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Depuis 2023, seules les résidences secondaires restent concernées par la taxe d'habitation.

Pour les mêmes raisons que la taxe foncière, le conseil communautaire a décidé de reconduire l'augmentation de 2 points du taux soit 14.50%.

Fiscalité perçue	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution n-1
CFE	3 266 892,00	2 576 559,00	2 773 504,00	2 838 859,00	2 992 990,00	5,43%
TASCOM	286 960,00	304 333,00	333 796,00	366 324,00	387 594,00	5,81%
CVAE	1 163 329,00	1 088 026,00	1 082 266,00	1 244 891,00	1 202 970,00	-3,37%
Taxe d'habitation	3 643 678,00	271 507,00	278 895,00	401 852,00	425 925,00	5,99%
IFER	188 725,00	214 988,00	234 628,00	331 584,00	265 633,00	-19,89%
Taxe foncière propriétés non bâties	132 424,00	132 868,00	138 037,00	150 285,00	156 885,00	4,39%
Taxe foncière propriétés bâties	376 365,00	414 637,00	538 283,00	755 563,00	983 411,00	30,16%
Fraction de TVA		3 751 738,00	4 117 275,00	4 191 819,00	4 191 582,00	-0,01%
Taxe GEMAPI			100 699,00	112 602,00	120 760,00	7,24%
TOTAL	9 058 373,00	8 754 656,00	9 597 383,00	10 393 779,00	10 727 750,00	8,30%
FNGIR reversé	898 087 €	898 087 €	898 087 €	898 087 €	898 087 €	0,00%
Solde	8 160 286 €	7 856 569 €	8 699 296 €	9 495 692 €	9 829 663 €	10,73%

La fraction de TVA, en tant que compensation, ne bénéficie pas du dynamisme de la taxe d'habitation. Le manque pour cette recette est estimé en 2024 à 400k€.

- Dotation de l'Etat

Les EPCI bénéficient d'une Dotation Globale de Fonctionnement composée de 2 parts :

- La dotation de compensation : allocation compensatrice de la taxe professionnelle versée en contrepartie de la suppression progressive de la part « salaires »
- La dotation d'intercommunalité : elle-même composée de 2 parts : la dotation de base (30 % de l'enveloppe) fonction de la population et du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) et la dotation de péréquation (70 % de l'enveloppe) fonction de la population, du potentiel financier, de l'effort fiscal et du CIF.

La loi de finances 2019 a abondé l'enveloppe de la dotation d'intercommunalité pour les communautés de communes en la plafonnant et en mettant en place un dispositif d'écrêtement.

Depuis 2020, l'enveloppe de DGF augmente en moyenne de 50 000€ par an, en 2024 l'augmentation est d'un peu plus de 100 000 €.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation de compensation	687 885	672 090	659 802	646 808	632 620	628 947	621 196
Dotation d'intercommunalité	564 169	624 918	687 905	756 947	836 332	897 564	1 010 344
DGF Totale	1 252 054	1 297 008	1 347 707	1 403 755	1 468 952	1 526 511	1 631 540
Population	35 814	36 064	36 090	36 102	36 262	36 363	36 374
DGF par habitant	34,96	35,96	37,34	38,88	40,51	41,98	44,85

Au final, la fiscalité ainsi que les compensations de l'état ont augmenté en 2023 (+3,9%) mais en-deçà de la prospective financière réalisée par Haute-Garonne ingénierie.

- Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Après une hausse entre 2019 et 2021 du FPIC, due à l'augmentation du CIF. L'année 2022 a subi une légère baisse avec la remise à plat des indicateurs de calcul du FPIC et notamment le potentiel fiscal et financier des communes et de l'EPCI. Elle s'est accentuée en 2023 avec une perte pour l'EPCI de 40 000 € et de 20 000 € en 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total Communes Cœur de Garonne	528 413	505 813	503 310	503 675	466 503	471 279
Total EPCI Cœur de Garonne	396 713	456 089	485 125	480 352	478 135	453 179
Total Cœur de Garonne	925 126	961 902	988 435	984 027	944 638	924 458

Cette baisse devrait se poursuivre au détriment de la communauté de communes en 2025.

- Autres recettes

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, calculée sur la base locative foncière, a été perçue pour la dernière année en 2022, elle est remplacée par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative en 2023 (REOMi). Du fait de la revalorisation annuelle des bases, cette taxe évoluait tous les ans entre 2 et 3% (pour mémoire 7,5% en 2023 et 3,9% en 2024).

Pour l'année 2024 la redevance incitative ne couvre pas le montant perçue avec la TEOM de 2022.

Plusieurs raisons en sont la cause :

- **Il reste encore des particuliers et des entreprises qui ne se sont pas inscrits**
- **Le montant de la part variable pour les professionnels ne sera facturée qu'à partir de 2025**
- **La grille tarifaire votée fin 2022 n'a pas été actualisée pour prendre en compte l'inflation**

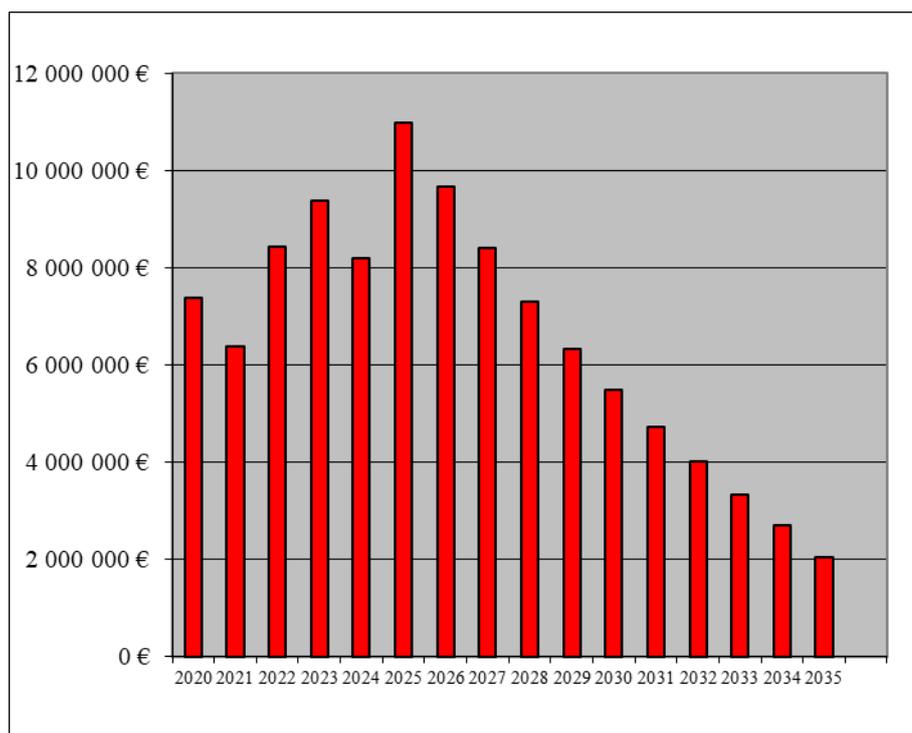
En 2022, la TEOM représentait une recette de 4 316 431€ soit environ 121€/habitant, elle est remplacée en 2023 par la REOMi pour un montant de 3 835 703€ soit 107€/habitant et en 2024 pour un montant de 4 152 741 € soit 116€/habitant.

	2020		2021		2022		2023		2024	
	Montant	Ratio €/ hab	Montant	Ratio €/ hab	Montant	Ratio €/ hab	Montant	Ratio €/ hab	Montant	Ratio €/ hab
Population INSEE au 01/01/2024 : 35690										
TEOM/REOM	4 048 118	114 €	4 166 138	118 €	4 316 431	121 €	3 835 703	107 €	4 152 741	116 €
Fiscalité (CFE, CVAE, IFER, TASCOM, TH, FB et FNB) déduction du ENGIR	8 160 286 €	230 €	7 856 569 €	222 €	9 598 715 €	270 €	10 393 779 €	291 €	10 727 750 €	301 €
Compensations fiscales	458 926 €	13 €	1 117 214 €	32 €	1 170 303 €	33 €	1 267 220 €	36 €	1 327 670 €	37 €
Dotations Globales de Fonctionnement	1 347 707	37,34 €	1 403 755	39,60 €	1 468 952	41 €	1 526 511	43 €	1 631 540	46 €

Le 3 de l'article 78 de la loi de finances pour 2010 a institué un mécanisme de perte de bases de CET permettant aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre, confrontés à une réduction importante de contribution économique territoriale (CET), de bénéficier d'une compensation prélevée sur les recettes de l'Etat.

En 2024, ces compensations sont figées.

1.3. Niveau d'endettement



Le capital de la dette baisse d'environ 1 000 000 € par an ce qui laisserait des marges de manœuvre pour emprunter sur les exercices futurs. Toutefois le recours à l'emprunt sera limité par l'évolution de notre épargne brute.

En 2025, l'emprunt de 3 000 000 € sur le budget principal et 1 000 000 € sur le budget SPED réalisés en 2024 pèse sur l'endettement global.

La structure de la dette se décompose de la manière suivante :

Années N	Budget	Capital restant dû au 01/01/2024	Annuité versée	Amortissement	Intérêts
2024	Principal	7 982 252,00 €	1 416 756,41 €	1 190 360,81 €	223 395,60 €
	Photovoltaïque	58 708,91 €	16 059,51 €	13 887,28 €	2 172,23 €
	ZA Descaillaux	166 666,55 €	29 831,35 €	26 666,68 €	3 164,67 €
	TOTAL	8 207 627,46 €	1 462 647,27 €	1 230 914,77 €	228 732,50 €

Ratio dette par rapport à la population :

Ce ratio exprime le niveau d'endettement de la collectivité, en euros par habitant

	2020	2021	2022	2023	2024
En cours de la dette en début d'exercice (01/01)	7 374 634,80 €	6 033 770,80 €	8 127 518,61 €	9 112 352,21 €	7 982 252,00 €
Population	35 415	35 448	35 599	35 688	35 690
Ratio / habitant	208,23 €	170,21 €	228,31 €	255,33 €	223,66 €

Ce ratio est calculé sur l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2024 et donc ne prend en compte l'emprunt réalisé courant 2024 pour un montant de 3 000 000€.

Ratio niveau d'endettement :

Le niveau d'endettement exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement, si elle consacrait l'intégralité de ses recettes de fonctionnement au remboursement de ses emprunts. En moyenne, il est de 0,8 année. Le seuil d'alerte de la comptabilité publique est de 1,6 pour les collectivités > 5 000 habitants.

	2020	2021	2022	2023	2024
En cours de la dette en fin d'exercice (31/12)	6 377 905,25 €	8 127 518,59 €	9 112 352,21 €	7 982 252,00 €	9 791 891,19 €
Produits réels de fonctionnement	21 257 203,56 €	22 508 846,55 €	23 566 188,55 €	19 185 494,25 €	19 167 222,31 €
Taux d'endettement (années)	0,30	0,36	0,39	0,42	0,51

Le niveau d'endettement de la communauté de communes mesuré au 31/12 augmente à cause de l'encours de la dette, intégrant l'emprunt, combiné à la baisse des recettes.

Ratio capacité de désendettement :

La capacité de désendettement exprime le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter totalement, si elle consacrait l'intégralité de son épargne brute au remboursement de ses emprunts. En moyenne, il est de 5 à 6 années. Le seuil d'alerte de la comptabilité publique est de 12 années.

	2020	2021	2022	2023	2024
En cours de la dette en fin d'exercice (31/12)	6 377 905,25 €	8 127 518,59 €	9 112 352,21 €	7 982 252,00 €	9 791 891,19 €
Epargne brute	1 789 122,99 €	1 629 666,22 €	1 440 292,67 €	1 345 959,96 €	1 498 680,46 €
Capacité de désendettement (années)	3,56	4,99	6,33	5,93	6,53

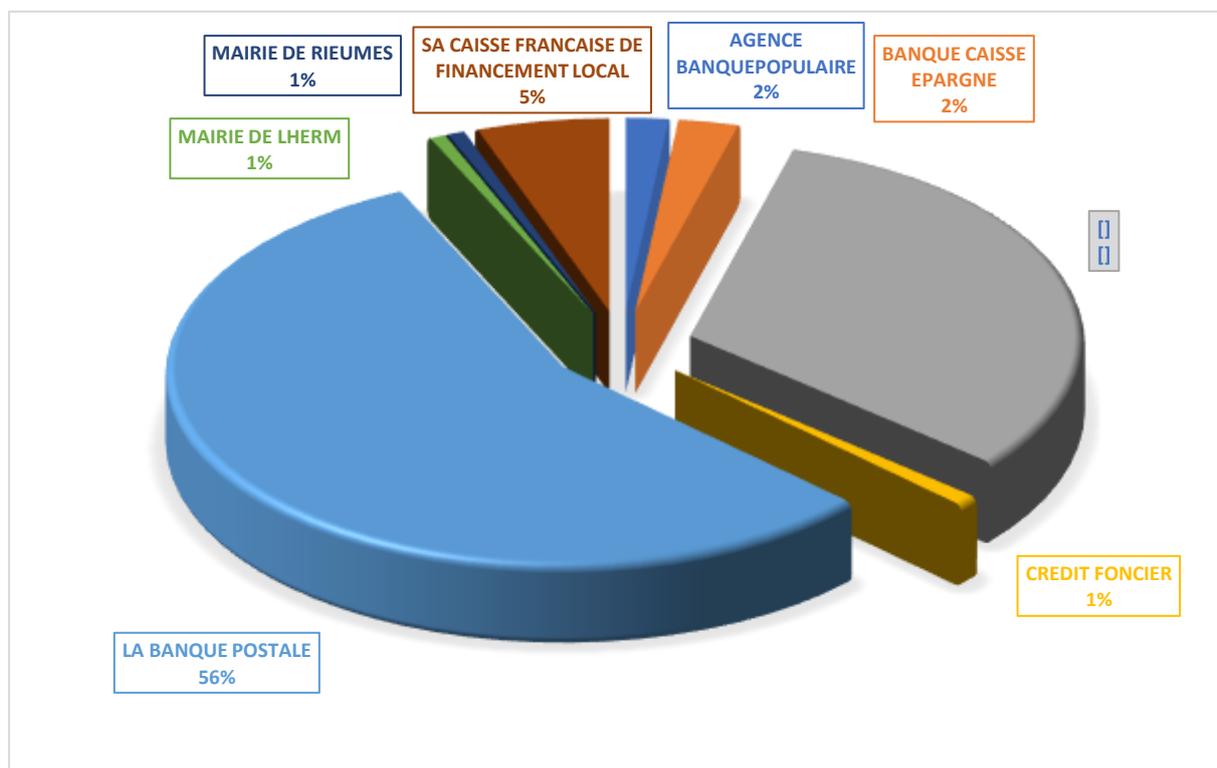
La capacité de désendettement mesurée au 31/12 reste dans la moyenne haute mais en-deça du seuil d'alerte

Il faut donc continuer à dégager suffisamment d'épargne brute dans les prochaines années pour consolider cette capacité de désendettement et rester en-deçà du seuil d'alerte.

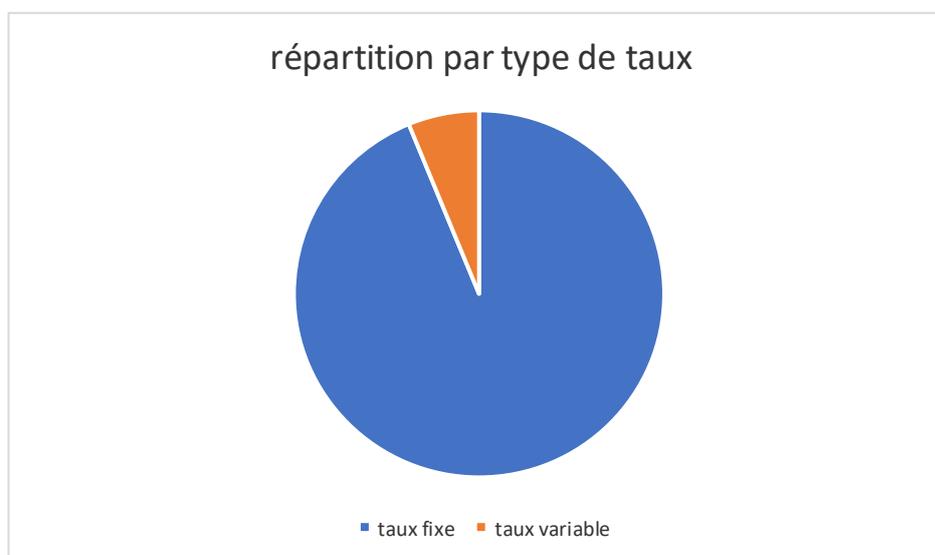
Répartition de la dette par prêteur

Les emprunts remboursés aux mairies de Lherm et de Rieumes correspondent aux encours liés à la voirie et aux équipements sportifs.

Les emprunts ont été conservés par les communes et la communauté de communes leur rembourse les annuités correspondantes, en contrepartie ces annuités sont retenues sur leur attribution de compensation.



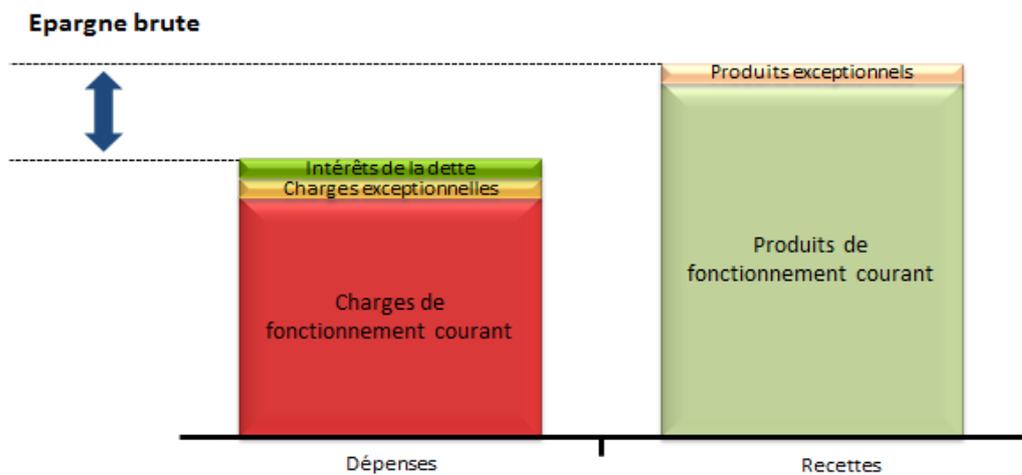
Répartition du capital remboursé par nature de taux



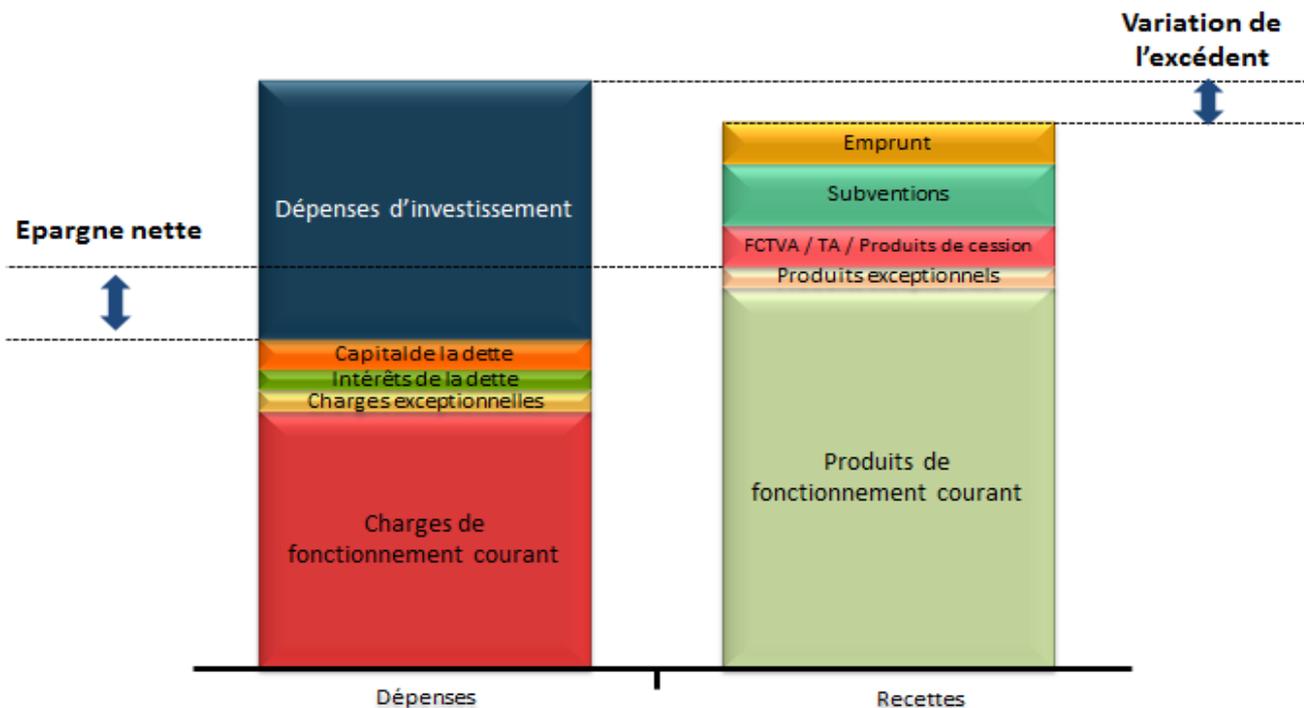
1.4. Equilibre budgétaire

Le principe d'équilibre budgétaire applicable aux collectivités locales et à leurs établissements publics, posé par la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, se trouve aujourd'hui codifié à l'article L 1612-4 du CGCT.

Selon ce texte, un budget est en équilibre réel lorsque l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice (hors dotations aux amortissements), diminué des intérêts de la dette, dit **épargne brute**, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice.



Une fois les remboursements de dette payés, il reste une **épargne nette** destinée à l'autofinancement des opérations d'investissement.



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges réelles de fonctionnement	19 134 199,32 €	19 294 900,25 €	20 717 870,07 €	21 965 686,82 €	17 653 990,05 €	17 441 790,79 €
Produits réels de fonctionnement	20 984 970,39 €	21 257 203,56 €	22 508 846,55 €	23 566 188,55 €	19 185 494,25 €	19 167 222,31 €
Charges exceptionnelles	403 204,54 €	5 147,56 €	0,00 €	9 229,73 €	105 102,75 €	1 299,38 €
Produits exceptionnels	174 447,86 €	109 010,22 €	102 035,53 €	35 549,97 €	49 531,55 €	2 772,52 €
EXCEDENT BRUT COURANT	2 079 527,75 €	1 858 440,65 €	1 688 940,95 €	1 574 181,49 €	1 587 075,40 €	1 723 958,38 €
EPARGNE DE GESTION	1 850 771,07 €	1 962 303,31 €	1 790 976,48 €	1 600 501,73 €	1 531 504,20 €	1 725 431,52 €
Intérêts	195 421,92 €	173 180,32 €	161 310,26 €	160 209,06 €	185 544,24 €	226 751,06 €
EPARGNE BRUTE	1 655 349,15 €	1 789 122,99 €	1 629 666,22 €	1 440 292,67 €	1 345 959,96 €	1 498 680,46 €
Capital	972 638,02 €	953 154,01 €	906 245,71 €	1 012 618,73 €	1 137 554,40 €	1 190 390,82 €
EPARGNE NETTE	682 711,13 €	835 968,98 €	723 420,51 €	427 673,94 €	208 405,56 €	308 289,64 €

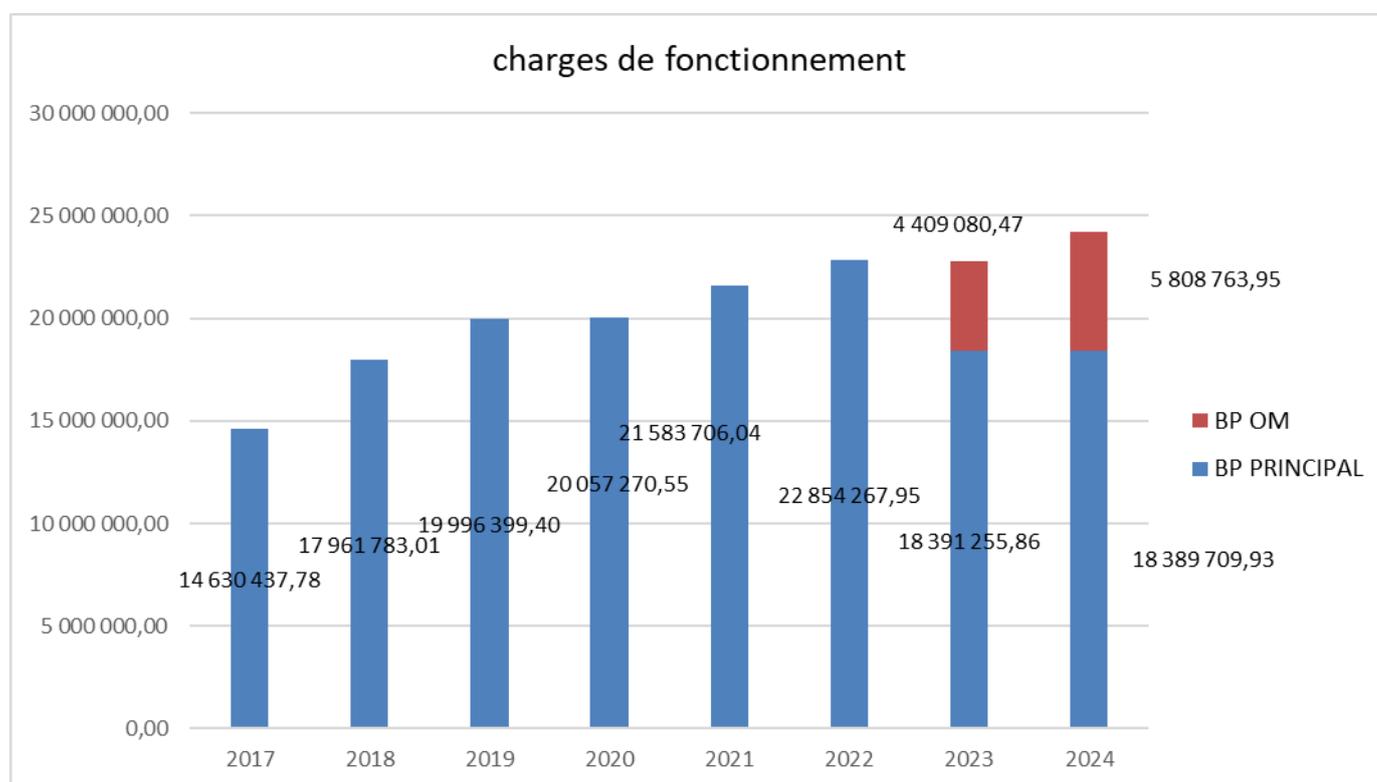
En 2024, comme en 2023, le budget général ne comprend plus le service public d'élimination des déchets ménagers (SPED) dont les dépenses/recettes sont retracées dans un budget annexe.

Le montant de l'épargne brute, à l'issue de l'exercice, continue d'être suffisant pour couvrir le remboursement du capital de la dette.

Cependant, l'épargne nette dégagée ne permet pas d'autofinancer les investissements et le recours à l'emprunt reste nécessaire.

2. Compte administratif 2024

2.1. Fonctionnement



En 2024, le compte administratif augmente légèrement par rapport à 2023 (budget SPED compris). Le budget principal reste stable ce qui souligne l'effort de la communauté de communes pour maintenir son niveau de dépenses.

Ratio dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population :

Ce ratio traduit, en euros par habitant, le niveau de service rendu à la population.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population	35 339	35 415	35 448	35 599	35 688	35 690
Dépenses réelles de fonctionnement	19 134 199,32 €	19 294 900,25 €	20 717 870,07 €	21 965 686,82 €	17 653 990,05 €	17 441 790,79 €
Ratio	541,45 €	544,82 €	584,46 €	617,03 €	494,68 €	488,70 €

Le ratio des dépenses/population est en légère diminution en 2023.

Ratio recettes réelles de fonctionnement par rapport à la population :

Ce ratio exprime en euros par habitant, le montant des recettes provenant principalement de la fiscalité, des dotations de l'Etat et des charges transférées des communes, dont dispose la collectivité pour financer la gestion des services intercommunaux.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population	35 339	35 415	35 448	35 599	35 688	35 690
Produits réels de fonctionnement	20 984 970,39 €	21 257 203,56 €	22 508 846,55 €	23 566 188,55 €	19 185 494,25 €	19 167 222,31 €
Ratio	593,82 €	600,23 €	634,98 €	661,99 €	537,59 €	537,05 €

Ce ratio est relativement stable par rapport à l'année précédente

❖ BUDGET PRINCIPAL

La répartition des dépenses et recettes de fonctionnement en 2024, par chapitre, est la suivante :

Dépenses fonctionnement

Chapitre	Compte	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
011 - Charges à caractère général		6 099 472,09	6 602 207,88	3 521 625,35	3 992 474,03	13%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		9 068 181,00	8 525 180,65	8 574 278,33	7 129 734,45	-17%
014 - Atténuations de produits		2 358 323,00	2 322 902,37	2 362 612,00	2 225 806,00	-6%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		0,00	0,00	0,00		
023 - Virement à la section d'investissement		0,00	0,00	0,00		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		690 000,00	704 525,71	551 721,57	721 168,08	31%
65 - Autres charges de gestion courante		4 374 040,61	3 258 627,78	3 060 395,42	4 072 476,93	33%
66 - Charges financières		160 000,00	161 310,26	185 544,24	226 751,06	22%
67 - Charges exceptionnelles		50 000,00	3 951,39	105 102,75	1 299,38	-99%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions		10 000,00	5 000,00	30 000,00	20 000,00	-33%
total dépenses fonctionnement		22 810 016,70	21 583 706,04	18 391 279,66	18 389 709,93	-0,01%

Les charges de personnel sont en diminution du fait du transfert de l'intégralité des charges vers le service public d'élimination des déchets ménagers. En contrepartie, la subvention d'équilibre, comptabilisée au chapitre 65, est en augmentation.

Au final, le compte administratif 2024 est stable par rapport à 2023.

Recettes fonctionnement

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)					
013 - Atténuations de charges	100 000,00	392 989,48	202 287,81	115 097,90	-43%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 519,92	17 019,15	19 872,79	36 355,87	83%
70 - Produits des services, du domaine et ventes dive	1 013 010,00	1 277 424,29	1 076 554,23	1 098 731,79	2%
73 - Impôts et taxes	15 264 738,00	15 340 976,00	12 681 946,26	13 249 674,14	4%
74 - Dotations, subventions et participations	4 172 602,20	5 321 897,01	5 131 045,21	4 637 523,50	-10%
75 - Autres produits de gestion courante	36 737,43	34 187,53	35 469,03	66 205,38	87%
77 - Produits exceptionnels	10 000,00	102 035,53	49 531,55	2 772,52	-94%
78 - Reprises sur amortissements et provisions	10 000,00	39 336,71	8 660,16	0,00	-100%
Total recettes fonctionnement hors excédent	20 660 607,55	22 525 865,70	19 205 367,04	19 206 361,10	0,01%

On déplore sur 2024 une certaine stabilité des recettes globales. Dans le cadre de la prospective financière réalisée par Haute-Garonne ingénierie, une évolution de 2,8% des produits de fonctionnement courants était envisagée. Les compensations versées par l'Etat ne bénéficient pas du même dynamisme que les recettes qu'elles remplacent.

COMPTE ADMINISTRATIF AGRÉGÉ (Budget principal + budgets annexes PDR, SAAD, ZA et service public d'élimination des déchets SPED)

La présentation agrégée est la somme du budget principal et de tous les budgets annexes, en intégrant aussi les excédents et les déficits de chaque budget.

Dépenses de fonctionnement	CA 2021 AGRÉGÉ	CA 2022 AGRÉGÉ	CA 2023 AGRÉGÉ	CA 2024 AGRÉGÉ
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	1 129 006,72	1 128 920,96	232 128,52	19 878,35
011 - Charges à caractère général	7 059 630,62	7 671 817,22	7 256 684,77	7 665 351,41
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9 784 949,89	10 587 966,48	10 871 670,78	10 890 864,83
014 - Atténuations de produits	2 322 902,37	2 326 460,00	2 362 612,00	2 225 806,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	0,00	0,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	730 384,66	731 338,20	1 049 662,08	1 467 845,90
043 - Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	4 825,56	4 242,00	3 703,33	3 164,67
65 - Autres charges de gestion courante	3 260 831,75	3 177 585,17	3 070 875,71	4 115 224,70
66 - Charges financières	169 503,88	167 397,75	191 710,76	231 877,50
67 - Charges exceptionnelles	3 958,47	9 236,40	105 102,75	16 191,58
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 500,00	10 500,00	30 000,00	20 500,00
total dépenses fonctionnement	24 471 493,92	25 815 464,18	25 174 150,70	26 656 704,94

Recettes de fonctionnement	CA 2021 AGRÉGÉ	CA 2022 AGRÉGÉ	CA 2023 AGRÉGÉ	CA 2024 AGRÉGÉ
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	3 566 177,18	4 085 865,68	3 676 884,80	1 595 374,21
013 - Atténuations de charges	408 318,15	362 280,07	366 528,21	192 278,53
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 864,34	878 797,26	296 268,63	348 270,04
043 - Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	4 825,56	4 242,00	3 703,33	3 164,67
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 622 017,44	1 692 140,94	5 659 329,67	6 862 652,59
73 - Impôts et taxes	15 340 976,00	16 771 367,22	13 254 632,17	13 826 017,59
74 - Dotations, subventions et participations	6 608 580,46	6 453 070,75	6 223 075,79	6 204 882,73
75 - Autres produits de gestion courante	126 360,02	127 531,48	133 159,14	159 958,90
76 - produits financiers		3 433,18	0,00	0,00
77 - Produits exceptionnels	102 089,72	338 586,53	64 181,44	75 834,65
78 - Reprises sur amortissements et provisions	39 336,71	12 417,62	9 267,35	0,00
Total recettes fonctionnement	27 872 545,58	30 729 732,73	29 687 030,53	29 268 433,91

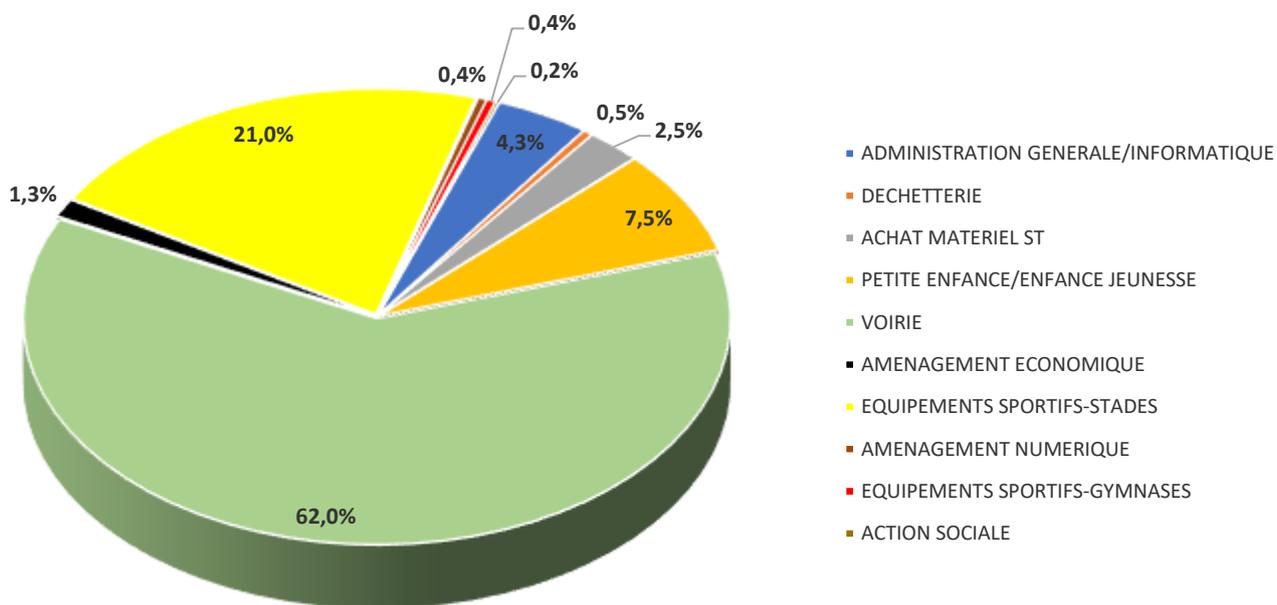
2.2. Investissement

Objet	BUDGET 2024	Restes à réaliser 2024	RÉALISÉ 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 424 859,81		0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 363,78		36 355,87
041 - opérations patrimoniales	203 000,00		202 912,20
10 - Dotations, fonds divers et réserves			
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 193 829,25		1 190 360,82
20 - Immobilisations incorporeelles	268 999,80	112 024,26	100 038,88
204 - Subventions d'équipement versées	958 675,81	481 936,19	225 061,71
21 - Immobilisations corporelles	8 022 685,61	1 391 372,16	5 443 923,89
23 - Immobilisations en cours	3 332 793,40	433 247,02	2 291 062,90
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	16 441 207,46	2 418 579,63	9 489 716,27

Objet	BUDGET 2024	Restes à réaliser 2024	RÉALISÉ 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
021 - Virement de la section de fonctionnement	115 880,24		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	880 416,31		721 168,08
041 - opérations patrimoniales	203 000,00		202 912,20
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 105 876,42		4 337 267,76
13 - Subventions d'investissement	1 762 358,01	2 009 089,13	1 292 773,45
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 872 676,48		3 000 000,00
20 - Immobilisations incorporeelles			
204 - Subventions d'équipement versées	1 000,00		
21 - Immobilisations corporelles	2 500 000,00		2 425 745,65
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	16 441 207,46	2 009 089,13	11 979 867,14

ADMINISTRATION GENERALE/INFORMATIQUE	235 706,87
DECHETERIE	25 188,28
ACHAT MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	138 333,02
PETITE ENFANCE/ENFANCE JEUNESSE	412 482,91
VOIRIE	3 415 307,70
AMENAGEMENT ECONOMIQUE	71 565,14
EQUIPEMENTS SPORTIFS - STADES	1 157 963,94
AMENAGEMENT NUMERIQUE	22 347,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS - GYMNASES	22 789,36
ACTION SOCIALE	9 224,32
TOTAL	5 510 908,54

INVESTISSEMENTS



Effort d'équipement par rapport à la population :

Ce ratio traduit, en euros par habitant, la part d'investissement réalisée

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population	35 339	35 415	35 448	35 599	35 688	35 690
Dépenses réelles d'investissement	3 233 239,10 €	8 022 551,70 €	6 489 819,74 €	7 172 977,37 €	4 711 923,76 €	9 489 716,27 €
Ratio	91,49 €	226,53 €	183,08 €	201,49 €	132,03 €	265,89 €

Ratio dépenses réelles totales (fonctionnement et investissement) par rapport à la population :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population	35 339	35 415	35 448	35 599	35 688	35 690
Dépenses réelles totales	22 367 438,42 €	27 317 451,95 €	27 207 689,81 €	29 138 664,19 €	22 365 913,81 €	26 931 507,06 €
Ratio	632,94 €	771,35 €	767,54 €	818,52 €	626,71 €	754,60 €

Ce ratio traduit, en euros par habitant, le niveau de service rendu à la population toutes dépenses comprises.

2.3. Zoom sur les dépenses de personnel Budget Principal

L'article L2312-1 du CGCT prévoit que le rapport sur les orientations budgétaires pour les communes de plus de 20 000 habitants (par extension à cet article les EPCI) comporte des données sur la structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant des éléments sur la rémunération (traitements indiciaires, NBI, heures supplémentaires rémunérées, avantages en nature), la durée effective du travail.

Ratio des charges de personnel en fonction des dépenses réelles de fonctionnement (budget principal) :

Ce ratio exprime en pourcentage des dépenses réelles de fonctionnement, la part des frais de personnel.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de personnel	7 839 324,46 €	7 967 587,90 €	8 525 180,65 €	9 358 135,61 €	8 574 254,53 €	7 129 734,45 €
Dépenses réelles de fonctionnement	19 134 199,32 €	19 294 900,25 €	20 717 870,07 €	21 965 686,82 €	17 653 990,05 €	17 441 790,79 €
Ratio (%)	40,97%	41,29%	41,15%	42,60%	48,57%	40,88%

Au regard de la stabilité des dépenses de fonctionnement et du transfert des charges de personnel vers le budget SPED, les charges ont baissé significativement.

ANALYSE DES EFFECTIFS ET DE LA MASSE SALARIALE POUR 2024

Dans un contexte de contraintes financières croissantes et de profondes mutations sociales, économiques et réglementaires, la collectivité doit adapter ses politiques de gestion des ressources humaines afin de garantir la continuité et l'efficacité des services publics. Ce Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans une double ambition : maîtriser la masse salariale tout en répondant aux attentes croissantes des usagers et en soutenant les agents face aux nouveaux défis.

CONTEXTE - BILAN

2.3.1. Evolution des effectifs par catégorie et par statut

Malgré l'augmentation des charges liée aux réformes, visant à améliorer le pouvoir d'achat et à revaloriser les carrières des agents publics, (revalorisation des grilles indiciaires, prime de pouvoir d'achat) ou par des choix stratégiques de la communauté de communes (mise en œuvre de la redevance incitative), et grâce à l'investissement, réalisé depuis plusieurs années, tant par les élus que par les agents, afin de trouver des pistes d'économie sans altérer la qualité des services rendus à la population, nous pouvons constater une relative stabilité de la masse salariale de la collectivité.

2.3.2. Evolution des effectifs permanents pourvus par statut (au 31.12 de chaque année)

Exercices	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnaire (titulaires et stagiaires)	216	212	228	235	242
<i>Variation</i>	<i>+ 22</i>	<i>-4</i>	<i>+16</i>	<i>+7</i>	<i>+7</i>
Agents contractuels	63	69	54	31	17
<i>Variation</i>	<i>-25</i>	<i>+6</i>	<i>-15</i>	<i>-23</i>	<i>-14</i>
TOTAL	279	281	282	266	259
VARIATION	-3	-2	+1	-16	-7

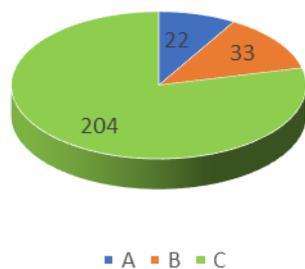
L'évolution des effectifs s'explique par le fait que les données sont au 31/12 de l'année et qu'à cette date certains postes ne sont pas pourvus et par une démarche de pérennisation des emplois dans les domaines de l'action sociale et de l'enfance jeunesse.

2.3.3. Evolution des effectifs permanents pourvus par catégorie hiérarchique

Exercices	2020	2021	2022	2023	2024
Cat. A	23	28	28	26	22
Cat. B	31	29	33	32	33
Cat. C	225	224	221	208	204
TOTAL	279	281	282	266	259
VARIATION	-3	-2	+1	-16	-7

- Les agents de catégorie C représentent 79 % des effectifs, ceux de catégorie B, 13 % et ceux de catégorie A, 8 %.
- Le taux de féminisation de la communauté est en accord avec le taux national dans la Fonction Publique Territoriale : les femmes représentent environ 69 % des effectifs.

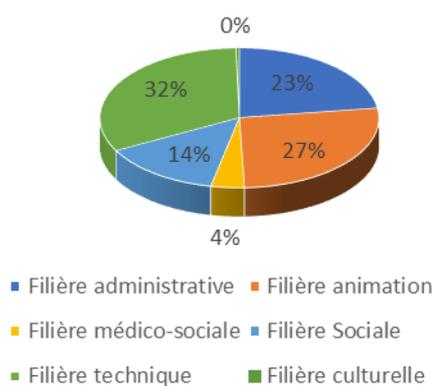
Effectif par catégorie
au 31/12/2024



2.3.4. Evolution des effectifs permanents pourvus par filières

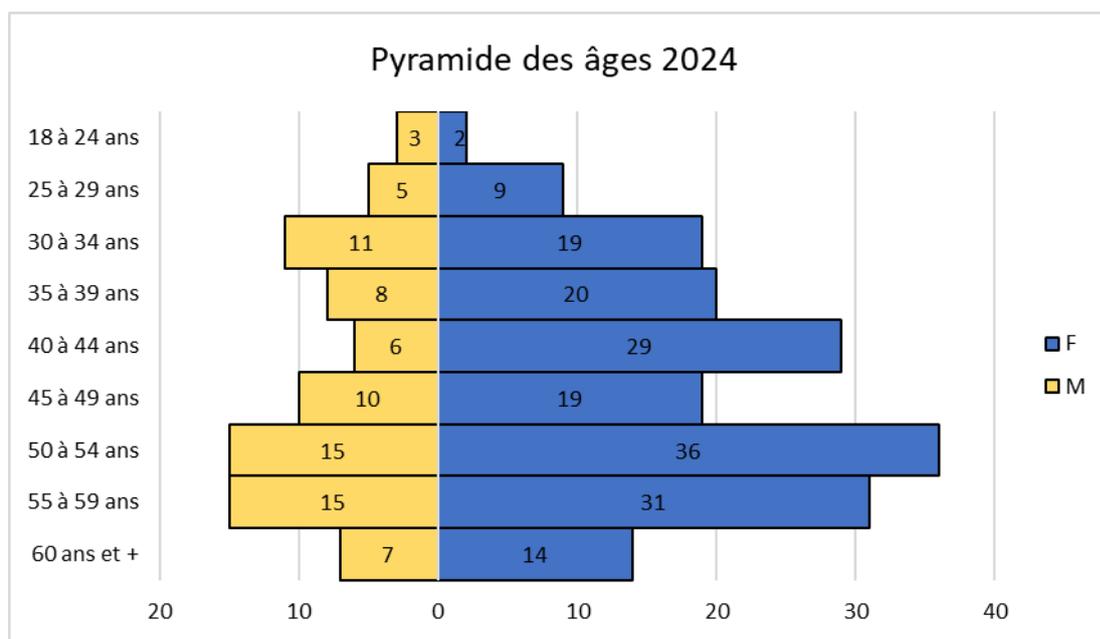
Exercices	2020	2021	2022	2023	2024
Filière Administrative	55	53	61	62	59
Filière Technique	89	90	87	74	84
Filière Sociale	36	42	37	38	36
Filière Animation	84	81	83	80	69
Filière Culturelle	1	1	1	1	1
Filière Médico-sociale	14	14	13	11	10
TOTAL	279	281	282	266	259
VARIATION	-3	+2	+1	-16	-7

Effectif par filière
au 31/12/2024



2.3.5. La structure des effectifs en 2024

- Les agents stagiaires et titulaires représentent environ 93% des effectifs
- Les agents à temps complet représentent 73 % des effectifs
- Les agents de catégorie C représentent 79 % des effectifs, ceux de catégorie B, 13 % et ceux de catégorie A, 8 %
- Le taux de féminisation de la collectivité est en accord avec le taux national dans la Fonction Publique Territoriale : les femmes représentent environ 69 % des effectifs.



À l'image de la population française, le vieillissement des effectifs au sein de la communauté de communes se poursuit. L'âge moyen des agents est de plus de 44 ans. La part des « 50 ans et plus » représente presque la moitié des effectifs (45 % pour les femmes et 45% pour les hommes). Afin d'anticiper les départs à la retraite, une analyse de l'organisation et la répartition du travail dans la collectivité est menée pour mettre en place des dispositifs adaptés pour assurer la continuité des missions exercées. En effet, la transmission des savoirs du personnel expérimenté partant à la retraite vers le nouvel arrivant permet de conserver dans l'organisation les compétences essentielles à un service public de qualité.

	2020	2021	2022	2023	2024	Prévision 2025
Départs à la retraite	2	2	5	5	7	9

Le vieillissement démographique a des conséquences économiques importantes, mais également **en matière de santé, d'emploi et d'organisation de la vie professionnelle.**

2.3.6. La gestion contenue de la masse salariale

Evolution des charges de personnel (Rémunérations + charges, hors recettes)

Exercices	2020	2021	2022	2023 (+SPED)	2024 (+SPED)
Réalisé (administratif) €	7 967 587.90	8 525 180.65	9 380 255.61	9 469 795.17	9 401 217,17
VARIATION	1.64%	7%	8.9%	0,95%	-0,72%

La masse salariale se stabilise. Toutefois en 2024, il est à noter des absences répétées pas toujours remplacées et un turn-over des effectifs.

Des avantages en nature encadrés :

- Participation aux repas des agents : chèques déjeuner d'une valeur de 8 euros, pris en charge à 50% par la communauté de communes, soit une participation estimée pour l'année 2024 à 179 544€
- Participation à la mutuelle et prévoyance des agents à hauteur de 15 461€ en 2024
- Contractualisation d'une assurance statutaire CNP à hauteur de 249 707€ en 2024
- Participation à hauteur de 57 575€ par an à l'amicale du personnel en 2024

Evolution depuis l'application du jour de carence

Le jour de carence est rendu applicable par l'article 115 de la loi de finances pour 2018 (loi n° 2017-1837 du 30.12.2017). Depuis le 1^{er} janvier 2018, la rémunération des fonctionnaires et agents contractuels de droit public n'est plus maintenue, lors du premier jour de congé de maladie ordinaire.

Exercices	2020	2021	2022	2023	2024
Titulaires – Nombre de jours	116	152	152	235	243
Non titulaires – Nombre de jours	35	81	68	67	94
TOTAL JOURS	151	233	220	302	337
TOTAL IMPACT BUDGETAIRE	8 318 €	10 715 €	10 715 €	17 759 €	18 582 €

❖ BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

	TOTAL BP 2024	TOTAL RÉALISÉ 2024
002 - Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté		
011 - Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	34 920,00	21 453,11
012 - Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 258 700,00	1 111 343,22
016 - Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	15 814,60	14 057,58
DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 309 434,60	1 146 853,91
002 - Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	70,40	
017 - Groupe 1 : Produits de la tarification	558 000,00	576 343,45
018 - Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	751 364,20	570 505,71
019 - Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00	4,75
RECETTES FONCTIONNEMENT	1 309 364,20	1 146 853,91
21 - Immobilisations corporelles	4 143,75	0,00
DEPENSES INVESTISSEMENT	4 143,75	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 380,15	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
28 - Amortissements des immobilisations	763,60	763,60
49 - Dépréciation des comptes de tiers	1 000,00	1 000,00
RECETTES INVESTISSEMENT	4 143,75	1 763,60

Le budget annexe s'équilibre avec le versement d'une subvention du budget principal de **397 400.16€** en 2024.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention d'équilibre	130 657,81	58 954,41	118 038,62	203 635,23	192 010,51	381 800,34	397 400,16

L'évolution de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget service d'aide à domicile est variable en fonction des années. L'année 2019 très basse est due à de mauvaises ventilations des agents qui ont été imputées au budget principal. Cependant après une forte hausse en 2021, la subvention d'équilibre commençait à se stabiliser, du fait d'une meilleure maîtrise des dépenses sur ce budget pour remonter fortement en 2023 avec le segur de la santé et se stabiliser en 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Bénéficiaires	2 166	1 979	2 212	2 199	2127	2211
Heures d'intervention	36 380.50	32 613.65	36 761.26	33 199.15	30 240.63	31 369.52
Moyenne intervenants	32.33	30.5	32.42	27.83	25.58	28.42
Coût heure du service	24.03	28.44	27.40	28.95	36.74	36.56

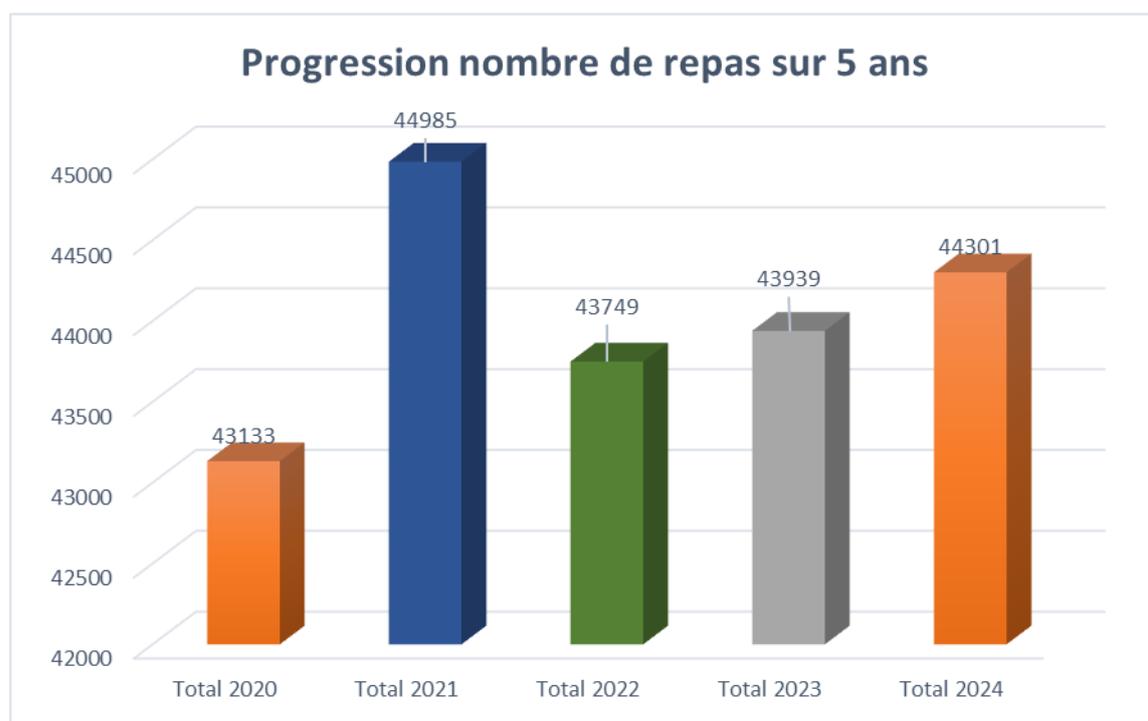
❖ BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

	BP 2024	REALISE 2024
011 - Charges à caractère général	373 300,00	347 344,98
012 - Charges de personnel et frais assimilés	60 748,00	59 758,39
65 - Autres charges de gestion courante	3 220,00	208,64
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	500,00	500,00
Total Dépenses fonctionnement	437 768,00	407 812,01
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,52	0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	350 000,00	317 666,68
75 - Autres produits de gestion courante	87 767,48	90 145,33
Total Recettes fonctionnement	437 768,00	407 812,01

Le budget annexe s'équilibre avec le versement d'une subvention du budget principal de **90 117,07 €**.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Subvention d'équilibre PDR	44 144,94	66 105,04	83 904,96	92 051,67	91 548,93	79 972,55	90 117,07
Evolution N-1/N	906%	49%	27%	10%	-1%	-13%	13%

L'évolution de la subvention d'équilibre est croissante depuis 2018 ; elle s'est stabilisée en 2021 et 2022 pour baisser nettement en 2023 et remonter en 2024 dû à l'augmentation du prix de repas et aux nombres de repas fournis. L'augmentation se situe essentiellement sur la masse salariale mais elle est due à des changements de budgets de certains agents qui n'étaient pas sur ce budget annexe en 2023.



❖ BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

	TOTAL BP 2024	TOTAL RÉALISÉ 2024
011 - Charges à caractère général	60 102,26	59 011,51
012 - Charges de personnel et frais assimilés	327 002,00	318 576,05
023 - Virement à la section d'investissement	33 848,38	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 677,00	6 397,06
65 - Autres charges de gestion courante	7 260,00	6 096,66
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	441 889,64	390 081,28
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	35 976,88	0,00
013 - Atténuations de charges	0,00	0,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 000,00	3 100,55
74 - Dotations, subventions et participations	402 912,76	415 190,02
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	80,69
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	441 889,64	418 371,26
	TOTAL BP 2024	TOTAL RÉALISÉ 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 287,31	0,00
21 - Immobilisations corporelles	103 357,76	35 865,70
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	107 645,07	35 865,70
021 - Virement de la section de fonctionnement	33 848,38	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 677,00	6 397,06
10 - Dotations, fonds divers et réserves	50 545,07	49 851,29
13 - Subventions d'investissement	9 574,62	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	107 645,07	56 248,35

Une subvention de **391 000 €** a été versée pour financer ce budget.

❖ BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS

	TOTAL BP 2024	TOTAL RÉALISÉ 2024
011 - Charges à caractère général	3 462 649,05	3 052 812,44
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 272 536,00	2 271 482,72
023 - Virement à la section d'investissement	150 467,29	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	447 315,62	447 192,24
65 - Autres charges de gestion courante	24 000,00	22 384,35
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00	14 892,20
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	6 371 967,96	5 808 763,95
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	150 467,29	
013 - Atténuations de charges	85 315,67	77 180,63
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 585,00	2 585,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	4 803 260,00	4 569 719,64
74 - Subventions d'exploitation	1 328 340,00	1 082 690,01
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	3 526,54
77 - Produits exceptionnels	2 000,00	73 062,13
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	6 371 967,96	5 808 763,95
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 585,00	2 585,00
21 - Immobilisations corporelles	3 048 072,17	484 749,96
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 050 657,17	487 334,96
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	50 139,92	
021 - Virement de la section de fonctionnement	150 467,29	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	447 315,62	447 192,24
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	80 930,70
13 - Subventions d'investissement	105 000,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 297 734,34	1 000 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	3 050 657,17	1 528 122,94

Le budget SPED devra être à l'équilibre en 2027, ce qui n'est pas le cas en 2024. La maîtrise de la masse salariale et la baisse des tonnages de déchets ménagers produits ont permis cette année, malgré les contraintes techniques imposées, de contenir les dépenses.

La subvention d'équilibre du budget principal vers le budget SPED, estimée à 1.2 million, a été de **782 000 €**.

Il reste cependant à contenir les coûts de ce budget et augmenter les recettes pour arriver à un auto financement suffisant en 2027.

❖ BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

	TOTAL BP 2024	TOTAL RÉALISÉ 2024
011 - Charges à caractère général	6 700,36	4 221,24
023 - Virement à la section d'investissement	77 502,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	26 306,95	26 306,95
66 - Charges financières	2 006,66	2 006,66
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	112 515,97	32 534,85
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	57 518,71	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997,26	6 997,26
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	48 000,00	67 694,19
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,48
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	112 515,97	74 691,93
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997,26	6 997,26
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 887,28	13 887,28
20 - Immobilisations incorporelles	17 475,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	155 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	193 359,54	20 884,54
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	36 845,34	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	77 502,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	26 306,95	26 306,95
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 400,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	27 305,25	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	193 359,54	26 306,95

❖ BUDGET ANNEXE ZA BOURGAIL BERAT

	BP 2024	RÉALISÉ 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,17	0,00
011 - Charges à caractère général	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 924,23	90 924,23
65 - Autres charges de gestion courante	106 492,83	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	219 417,23	90 924,23
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 924,23	90 924,23
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	106 488,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	5,00	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	219 417,23	90 924,23
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	90 924,23	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 924,23	90 924,23
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	203 848,46	90 924,23
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	112 924,23	90 924,23
16 - Emprunts et dettes assimilées	90 924,23	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	203 848,46	90 924,23

Aucune dépense réelle sur ce budget en 2024.

❖ **BUDGET ANNEXE ZA BOUSSENS**

	BP 2024	RÉALISÉ 2024
011 - Charges à caractère général	18 250,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 500,00	
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,49
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	54 760,00	0,49
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 500,00	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 250,00	
75 - Autres produits de gestion courante	10	0
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	54 760,00	0
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	264 023,97	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 500,00	0,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	36 500,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 500,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	264 023,97	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	264 023,97	0,00

Aucune dépense réelle sur ce budget en 2024.

❖ **BUDGET ANNEXE ZA DESCAILLAUX**

	BP 2024	RÉALISÉ 2024
011 - Charges à caractère général	5 500,00	3 965,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	253 500,00	0,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 164,67	3 164,67
65 - Autres charges de gestion courante	458 008,46	0,00
66 - Charges financières	3 119,78	3 119,78
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	723 292,91	10 249,45
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	183 024,57	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	256 664,67	3 965,00
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 164,67	3 164,67
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	280 434,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	5,00	0,48
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	723 292,91	7 130,15
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	202 186,09	0,00
010 - Stocks		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	256 664,67	3 965,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	26 666,68	26 666,68
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	485 517,44	30 631,68
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	253 500,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	232 017,44	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	485 517,44	0,00

Les dépenses concernent la fin de l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la zone d'activités. Pas de vente de terrain en 2024.

❖ BUDGET ANNEXE ZA LHERM

	BP 2024	RÉALISÉ 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	19 877,50	0,00
011 - Charges à caractère général	263 332,00	182 002,94
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	526 664,00	152 483,76
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,05
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	809 883,50	334 486,75
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	526 664,00	182 002,94
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	178 416,00	154 470,00
74 - Dotations, subventions et participations	97 271,00	69 479,20
75 - Autres produits de gestion courante	7 532,50	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	809 883,50	405 952,14
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	385 596,20	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	526 664,00	182 002,94
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	912 260,20	182 002,94
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	526 664,00	152 483,76
16 - Emprunts et dettes assimilées	385 596,20	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	912 260,20	152 483,76

Les dépenses concernent l'aménagement de la zone d'activités. 3 terrains ont été vendus en 2024 pour 154 470 €.

❖ BUDGET ANNEXE ZA MARTRES TOLOSANE

	BP 2024	RÉALISÉ 2024
011 - Charges à caractère général	40 000,00	2 066,16
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	120 010,00	2 066,16
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	4 035,03	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	2 066,16
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 000,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	5 974,97	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	120 010,00	2 066,16
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	121 854,52	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	2 066,16
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	201 854,52	2 066,16
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	121 854,52	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	201 854,52	0,00

Les dépenses concernent uniquement un branchement d'eau potable.

❖ **BUDGET ANNEXE ZA SAINTE FOY DE PEYROLIERES**

	BP 2024	RÉALISÉ 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,68	0,00
011 - Charges à caractère général	130 000,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00	23 373,58
65 - Autres charges de gestion courante	5,00	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	390 005,68	23 373,58
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00	23 373,58
75 - Autres produits de gestion courante	130 005,68	0,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	390 005,68	23 373,58
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	23 373,58	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00	23 373,58
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	283 373,58	23 373,58
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	260 000,00	23 373,58
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 373,58	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	283 373,58	23 373,58

Aucune dépense réelle sur ce budget en 2024.

B. EXERCICE 2025

❖ BUDGET PRINCIPAL

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Objet	BUDGET 2023	BUDGET 2024	Réalisé 2024	BUDGET 2025	Evolution 2025/2024
011	Charges à caractère général	4 501 879,35	4 495 203,34	3 992 474,03	4 606 884,00	2,48%
012	Charges de personnel	8 738 763,08	7 685 191,76	7 129 734,45	8 498 309,31	10,58%
014	Atténuations de produits	2 362 687,00	2 235 087,00	2 225 806,00	2 323 347,00	3,95%
65	Autres charges de gestion courantes	3 286 258,58	4 702 312,92	4 072 476,93	4 376 317,00	-6,93%
66	Charges financières	187 711,55	238 437,23	226 751,06	230 000,00	-3,54%
67	Charges exceptionnelles	117 000,00	20 000,00	1 299,38	10 000,00	-50,00%
68	Dotations aux provisions	30 000,00	20 000,00	20 000,00	5 000,00	-75,00%
042	Dotations aux amortissements	551 874,89	880 416,31	721 168,08	800 000,00	-9,13%
022	Dépenses imprévues	85 400,00	0,00	0,00		
023	Virement à la section d'investissement	1 204 650,03	115 880,24		387 838,23	234,69%
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	21 066 224,48	20 392 528,80	18 389 709,93	21 237 695,54	4,14%

La tendance pour 2025 est à une augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2024 (+ 4.14%) :

- ✓ Les charges générales stabilisées
- ✓ Les charges de personnel en augmentation (+10.58) avec l'intégration du personnel des accueils de loisirs des communes de Gratens et Saint-Elix-le-château, une augmentation de l'URSSAF, la revalorisation de 3% des cotisations CNRACL et GVT
- ✓ Les autres charges de gestion courante baissent de 6.93% liée à la diminution de la subvention d'équilibre au budget SPED qui s'élèverait à 650 000 € et au fait que la subvention à la MJC de Carbonne n'est plus versée avec la reprise en régie des accueils

L'enjeu pour 2025 et les années suivantes est de stabiliser les dépenses de fonctionnement en misant sur une inflation à la baisse.

1.1. Zoom sur la démarche GPEC

Une démarche GPEC engagée à travers plusieurs outils

En 2025, au vu des réformes statutaires, de la conjoncture socio-économique et des enjeux financiers, la direction des ressources humaines (RH) a dû structurer son travail autour des axes suivants :

1. Gestion de la masse salariale et maîtrise budgétaire

- Analyse de l'impact des revalorisations salariales
- Anticipation des coûts supplémentaires liés à la progression des carrières (avancements d'échelon, promotions internes)
- Ajustement du budget en fonction des évolutions législatives
- Optimisation des effectifs
- Développement de la mobilité interne pour réduire le recours aux recrutements externes
- Étude des mutualisations possibles entre services

2. Attractivité et fidélisation des talents

- Communication active sur les offres d'emploi pour attirer des talents, notamment sur les postes en tension (médico-social, animation, technique, services supports)
- Valorisation des métiers de la fonction publique auprès des jeunes diplômés et des demandeurs d'emploi
- Renforcement des dispositifs de formation pour accompagner la montée en compétences des agents
- Mise en place d'un dialogue social renforcé pour améliorer les relations avec les agents

3. Adaptation des politiques indemnitaires

- Étude d'une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, dans la limite des capacités budgétaires
- Renforcement des mesures d'égalité femmes-hommes

4. Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

- Cartographie des effectifs pour identifier les postes clés et préparer les remplacements
- Développement des compétences sur les métiers impactés par la transition numérique et écologique
- Soutien à la reconversion interne pour adapter les agents à de nouveaux métiers

5. Amélioration des conditions de travail

- Adaptation des conditions de télétravail en fonction des retours des agents et des besoins organisationnels
- Équipement en outils numériques pour garantir la continuité des services
- Déploiement d'actions pour réduire les arrêts maladie et l'absentéisme
- Actions spécifiques pour prévenir les risques psychosociaux et améliorer la qualité de vie au travail

6. Accompagnement des transformations organisationnelles

- Accompagnement des agents impactés par des restructurations (mobilité, formations, soutien individuel)
- Communication renforcée sur les projets de changement pour réduire les résistances
- Mise en place d'outils pour dématérialiser les processus RH (bulletins de salaire électroniques, etc.)

1.2. *Les charges de personnel*

PROSPECTIVE RH 2025

La communauté de communes poursuivra ses efforts de maîtrise des dépenses de la masse salariale en 2025.

1.2.1. **Actions subies résultant de décisions d'organes étatiques**

En 2025, les collectivités sont confrontées à une situation d'incertitude liée à plusieurs facteurs. Si certaines orientations nationales sont déjà actées, comme la maîtrise des dépenses de fonctionnement ou des mesures en faveur des agents les moins rémunérés, d'autres, comme la revalorisation éventuelle du point d'indice ou les ajustements statutaires, restent à confirmer. Cette temporalité, décalée par rapport à nos calendriers budgétaires, nous impose de travailler avec prudence et flexibilité, tout en maintenant nos engagements envers les agents et la qualité des services publics.

Par ailleurs, les mesures de 2024 pèsent en année pleine sur la collectivité

Les collectivités territoriales doivent s'adapter, voire se réinventer pour dégager des marges de manœuvre. Le volet des ressources humaines ne fait pas exception compte tenu de la pression sur les charges de personnel :

- Hausse des rémunérations (SMIC, point indice) en cours de discussion
- Mise en œuvre de la participation obligatoire pour la prévoyance
- Hausse des cotisations (1% sur l'Urssaf et discussion en cours concernant les 4% sur la CRN)
- Hausse de la cotisation CNRACL

1.2.2. **Actions choisies par la communauté de communes**

- La poursuite de l'optimisation de la collecte des déchets avec la redevance incitative
- La poursuite du déploiement de France services pour un meilleur accompagnement des concitoyens
- Le renforcement des stratégies de recrutement : communication active sur les offres d'emploi pour attirer des talents, notamment sur les postes en tension (médico-social, animation, technique) et valorisation des métiers de la fonction publique auprès des jeunes diplômés et des demandeurs d'emploi via notre participation active aux salons de l'emploi

- Gestion des réorganisations : accompagnement des agents impactés par des restructurations (mobilité, formations, soutien individuel), communication renforcée sur les projets de changement pour réduire les résistances.
- Numérisation de la direction RH : mise en place d'outils pour dématérialiser les processus RH (gestion des bulletins de salaire électroniques, etc.).
- Modernisation des outils de pilotage RH (tableaux de bord, GPEC)

1.2.3. Actions ayant pour objectif de stabiliser la masse salariale

- La poursuite de la politique de RH d'intégration au sein des services, de personnes en situation de handicap (stage, apprentissage, recrutement)
- L'étude systématique des demandes de remplacement d'absences temporaires ainsi qu'une vigilance quant aux recours de renforts saisonniers
- L'étude systématique des demandes de remplacement des départs (retraite, mutations, fins de contrat)
- L'optimisation des organisations, la recherche de mutualisations
- La poursuite de la mensualisation des agents occupant des postes permanents permettant, d'une part, d'éviter de générer de la précarité et de stabiliser les équipes et, d'autre part, de gérer les surcoûts liés aux congés payés (aides à domicile, animateurs, ripeurs)
- Un suivi mensuel de l'exécution budgétaire avec analyse de la DRH, de la directrice des Finances et de la direction des services

Nouvelles actions à conduire pour maîtriser le budget RH

- La poursuite de la professionnalisation des agents
- La poursuite de la stratégie RH « Qualité de vie au travail / Performance » et la lutte contre l'absentéisme
- Une étude d'optimisation du fonctionnement des services à chaque départ (pas de remplacement automatique poste pour poste)
- La communication et le suivi des indicateurs RH
- La mise en œuvre d'une prospective financière sur 5 ans

1.2.4. Les actions impactantes en 2024

	ACTIONS	BP 2025
Budget général	Mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (PSC)	15 000 €
	Intégration des ALAE St Elix et Gratens en régie	311 500 €
	Dispositif répit des aidants	15 000 €
	Coût GVT	62 000 €
TOTAL		403 500 €

1.2.5. En partie maîtrisée par des recettes

	ACTIONS	BP 2025
	Stabilisation et suivi des remplacements d'agents absents	150 000 € (contrat d'assurance)
	Projet numérique	17 500 €
	Projet « Petite ville de demain »	39 000 €
	Créations de poste majoritairement en contrats aidés	23 000 €
TOTAL		229 500€

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Objet	BUDGET 2023	BUDGET 2024	Réalisé 2024	BUDGET 2025	Evolution 2025/2024
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 374 037,01	1 164 280,81		1 636 732,54	40,58%
013	Atténuations de charges	210 000,00	150 000,00	115 097,90	150 000,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 872,79	36 363,78	36 355,87	20 000,00	-45,00%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	901 160,28	1 019 989,00	1 098 731,79	1 201 201,00	17,77%
73	Impôts et taxes	12 294 784,00	13 603 415,00	13 249 674,14	13 520 000,00	-0,61%
74	Dotations, subventions et participations	4 193 932,40	4 359 720,21	4 634 523,50	4 665 362,00	7,01%
75	Autres produits de gestion courante	36 200,00	38 760,00	66 205,38	39 400,00	1,65%
77	Produits exceptionnels	6 238,00	0,00	2 772,52	0,00	
78	Reprises sur amortissements et provision	30 000,00	20 000,00	0,00	5 000,00	-75,00%
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	21 066 224,48	20 392 528,80	19 203 361,10	21 237 695,54	4,14%

Les recettes fiscales ont été estimées pour 2024 au plus juste selon les projections de HGI.

Zoom prospective financière HGI

Une prospective financière a été demandée à Haute Garonne Ingénierie pour la période du mandat 2022/2026. Elle est actualisée pour 2024 et les années suivantes.

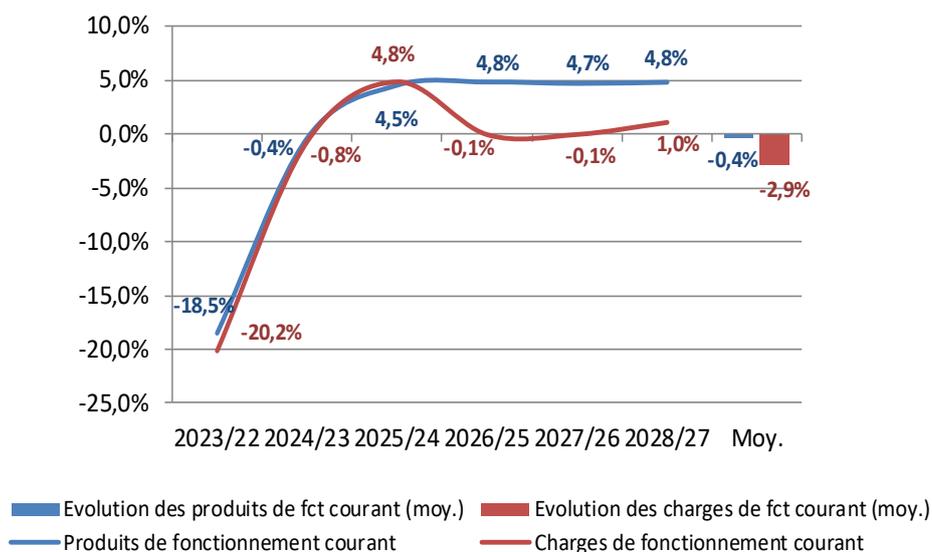
Cette prospective a fait apparaître un besoin de financement des dépenses pour consolider l'épargne nette (solde obtenu au terme des opérations de fonctionnement après couverture, par les recettes d'exploitation, des charges de même nature élargies au capital de la dette ancienne et nouvelle) et ainsi financer les investissements proposés pour le plan pluriannuel d'investissement.

L'étude porte sur 3 scénarios :

Scénario de référence

- **Augmentation du taux de foncier bâti de 1 point par an et du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires**
- **Charges de fonctionnement stables**

Comparatif de l'évolution annuelle des charges et des produits de fonctionnement courants

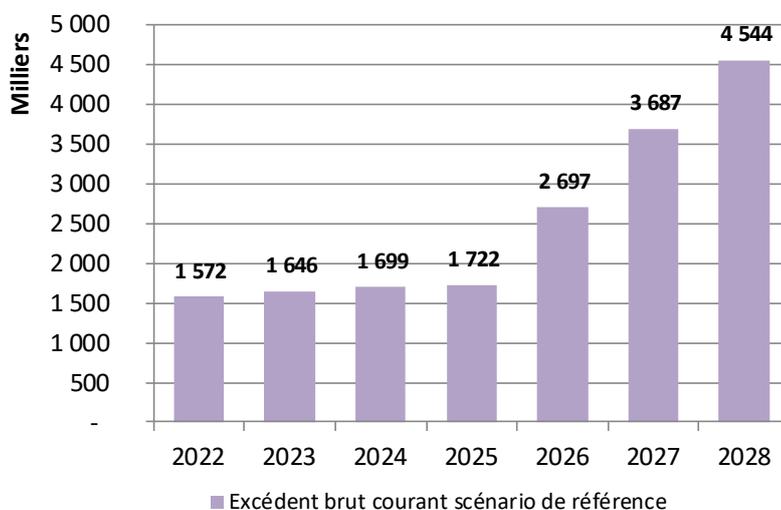


Après une hausse estimée à **+4,8%** en **2025**, les dépenses courantes se maintiennent sur la prospective, à l'inverse des produits qui affichent une évolution annuelle plus dynamique, à **+4,8%** (*dynamisme de la fiscalité renforcé par la progression des taux et des dotations dans une moindre mesure*).

La forte baisse des charges et des produits enregistrée en 2023 correspond aux transferts opérés vers le budget annexe du service ordures ménagères (OM) désormais financé par la REOM. Sur la période 2024-2028, on observe la même tendance que celle affichée dans l'étude précédente, avec une progression moyenne annuelle des produits de fonctionnement courant (*hors opérations exceptionnelles et charges financières*) plus dynamique (**+4,7%**) que celle des charges de même nature (**+1,4%**).

L'excédent brut courant (EBC) est égal à la différence entre les produits de fonctionnement courant et les charges de même nature.

Excédent brut courant (EBC) en K€



La dégradation de l'EBC observée sur les années passées a réduit les capacités de couverture de l'annuité et a, de fait, érodé peu à peu le niveau d'épargne nette obtenu par la CC. Ce solde est maintenu à 263 K€ en 2024. Compte tenu des hypothèses projetées en 2025, il s'établirait à 280 K€.

Le niveau d'épargne s'améliore ensuite, du fait de la progression plus dynamique des produits de fonctionnement, et ce malgré les annuités nouvelles (estimées à 836,5 K€ en 2028) correspondant aux emprunts mobilisés chaque année, pour financer le programme pluriannuel d'investissement. Leur montant total est estimé à 9 300 K€ entre 2025 et 2027. Cette amélioration de l'équilibre financier permet à l'EPCI de retrouver une capacité à autofinancer les investissements projetés

Il doit par ailleurs assurer, à minima, la couverture des dotations d'amortissements par son épargne brute ou à défaut par ses excédents de fonctionnement reportés. Dans ce scénario, cette contrainte resterait satisfaite sur la prospective.

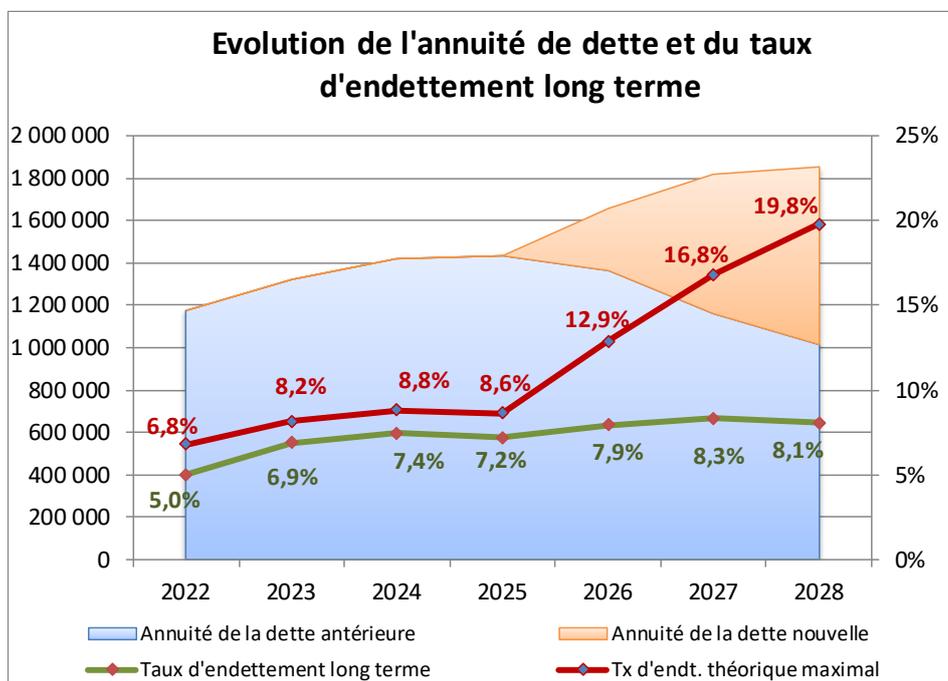
Chaîne de l'épargne (€)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits de fonctionnement courant	23 518 531	19 165 231	19 085 831	19 945 846	20 904 259	21 880 885	22 927 130
- Charges de fonctionnement courant	21 946 457	17 518 887	17 387 074	18 223 857	18 207 522	18 194 048	18 383 535
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 572 074	1 646 343	1 698 757	1 721 989	2 696 738	3 686 837	4 543 595
+ Solde exceptionnel large	32 070	-76 910	-18 528	-4 228	-4 228	-4 228	-4 228
= Produits exceptionnels larges	51 301	58 192	2 772	12 772	12 772	12 772	12 772
- Charges exceptionnelles larges	19 231	135 102	21 300	17 000	17 000	17 000	17 000
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 604 144	1 569 433	1 680 229	1 717 761	2 692 510	3 682 609	4 539 367
- Intérêts	160 208	185 545	226 751	225 435	325 580	450 808	493 546
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 443 936	1 383 888	1 453 478	1 492 326	2 366 930	3 231 801	4 045 821
- Capital	1 012 619	1 137 554	1 190 361	1 211 831	1 332 723	1 368 644	1 359 726
= EPARGNE NETTE (EN)	431 317	246 334	263 117	280 495	1 034 206	1 863 157	2 686 095

Le financement de l'investissement

€	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses d'équipement	6 087 305	3 554 497	5 409 280	7 506 279	7 155 200	4 696 000	3 306 000
Autres dépenses d'investissement	52 889	0	0	0	0	0	0
Fonds de concours	0	0	225 062	512 000	300 000	300 000	300 000
Opérations pour cpte de tiers (dép)	0	0	0	0	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	6 140 194	3 554 497	5 634 342	8 018 279	7 455 200	4 996 000	3 606 000
Financement de l'investissement	6 882 201	10 617 546	7 955 392	6 264 592	7 066 910	5 904 607	4 734 991
EPARGNE NETTE	431 317	246 334	263 117	280 495	1 034 206	1 863 157	2 686 095
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 021 483	170 336	876 449	1 169 764	1 115 052	731 815	515 200
FCTVA	380 796	170 336	876 449	1 169 764	1 115 052	731 815	515 200
Produits des cessions	100	0	0	0	0	0	0
Diverses RPI	640 587	0	0	0	0	0	0
Opérations pour cpte de tiers (rec)	0	0	0	0	0	0	0
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	1 797 123	1 536 849	1 292 773	3 226 887	1 050 000	300 000	300 000
Emprunt	2 000 000	0	3 000 000	3 300 000	4 000 000	2 000 000	0
Variation de l'excédent global	-1 530 858	-1 600 978	-202 003	-41 134	-255 942	-101 028	-104 705

Sur la période 2024-2028, les dépenses d'investissement projetées représentent un total de 29 710 K€. Elles sont majoritairement financées par l'emprunt (41,5% des recettes en moyenne). Les subventions et l'épargne nette représentent respectivement près de 21% des recettes. Les ressources propres d'investissement (FCTVA, produits de cessions) n'assurent que 15% du financement moyen

Ramené à un niveau très contracté de *24 jours équivalent dépenses* au **31 décembre 2024** (1 599 K€) l'*excédent global de clôture (EGC)* ne peut être mobilisé que partiellement pour limiter le recours à l'emprunt, plus particulièrement sur la dernière année de la prospective. Il ne représente que 2% du financement moyen et est maintenu à un niveau bas de *17 jours équivalents dépenses* **31 décembre 2028** (1 096,4 K€)



Le profil d'extinction favorable de la dette, observé à **compter de 2026**, permet à la CC de supporter en **2028** une annuité nouvelle de 836,4 K€ tout en contenant son *taux d'endettement (rapport de l'annuité de dette sur les recettes de fonctionnement)* à un niveau de 8%. En complément de l'emprunt mobilisé en **2024**, trois autres prêts sont simulés **entre 2025 et 2027**, pour un total de 9 300 K€.

Sur la prospective, la capacité de couverture de l'*annuité de dette*, mesurée par le *taux d'endettement maximum*, reste supérieure au taux d'endettement communal

Scénario 1 bis

- **Augmentation du taux de foncier bâti de 0,5 point par an et du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires**
- **Charges de fonctionnement stables**

Chaîne de l'épargne (€)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits de fonctionnement courant	23 518 531	19 165 231	19 085 831	19 746 009	20 469 255	21 198 503	21 977 723
- Charges de fonctionnement courant	21 946 457	17 518 887	17 387 074	18 223 857	18 207 522	18 194 048	18 383 535
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 572 074	1 646 343	1 698 757	1 522 152	2 261 733	3 004 454	3 594 187
+ Solde exceptionnel large	32 070	-76 910	-18 528	-4 228	-4 228	-4 228	-4 228
= Produits exceptionnels larges	51 301	58 192	2 772	12 772	12 772	12 772	12 772
- Charges exceptionnelles larges	19 231	135 102	21 300	17 000	17 000	17 000	17 000
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 604 144	1 569 433	1 680 229	1 517 924	2 257 505	3 000 226	3 589 959
- Intérêts	160 208	185 545	226 751	225 435	333 580	486 408	559 333
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 443 936	1 383 888	1 453 478	1 292 489	1 923 925	2 513 818	3 030 627
- Capital	1 012 619	1 137 554	1 190 361	1 211 831	1 342 712	1 413 991	1 446 840
= EPARGNE NETTE (EN)	431 317	246 334	263 117	80 657	581 214	1 099 827	1 583 787
EPARGNE NETTE scénario de référence	431 317	246 334	263 117	280 495	1 034 206	1 863 157	2 686 095
<i>Différence</i>	-	-	-	-	-452 992	-763 330	-1 102 308

Dans cette hypothèse, l'épargne nette reste positive malgré le manque à gagner du gain de fiscalité.

A programme d'investissement inchangé, et du fait de la faiblesse de l'EGC, la CC devra mobiliser davantage l'emprunt, ce qui viendra impacter sa situation d'endettement les années plus fragiles.

Scénario 1 ter

→ Pas d'augmentation des taux de foncier bâti et taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sur la période 2025-2027

→ Charges de fonctionnement stables

Chaîne de l'épargne (€)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Produits de fonctionnement courant	23 518 531	19 165 231	19 085 831	19 539 927	20 033 718	20 512 605	21 020 588
- Charges de fonctionnement courant	21 946 457	17 518 887	17 387 074	18 223 857	18 207 522	18 194 048	18 383 535
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	1 572 074	1 646 344	1 698 757	1 316 070	1 826 196	2 318 557	2 637 053
+ Solde exceptionnel large	32 070	-76 910	-18 528	-4 228	-4 228	-4 228	-4 228
= Produits exceptionnels larges	51 301	58 192	2 772	12 772	12 772	12 772	12 772
- Charges exceptionnelles larges	19 231	135 102	21 300	17 000	17 000	17 000	17 000
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 604 144	1 569 434	1 680 229	1 311 842	1 821 968	2 314 329	2 632 825
- Intérêts	160 208	185 545	226 751	225 435	333 580	498 408	598 733
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 443 936	1 383 889	1 453 478	1 086 407	1 488 388	1 815 921	2 034 092
- Capital	1 012 619	1 137 554	1 190 361	1 211 831	1 342 712	1 428 973	1 497 380
= EPARGNE NETTE (EN)	431 317	246 335	263 117	-125 424	145 676	386 948	536 712
EPARGNE NETTE scénario de référence	431 317	246 334	263 117	280 495	1 034 206	1 863 157	2 686 095
<i>Différence</i>	-	-	-	-	-888 530	-1 476 209	-2 149 383

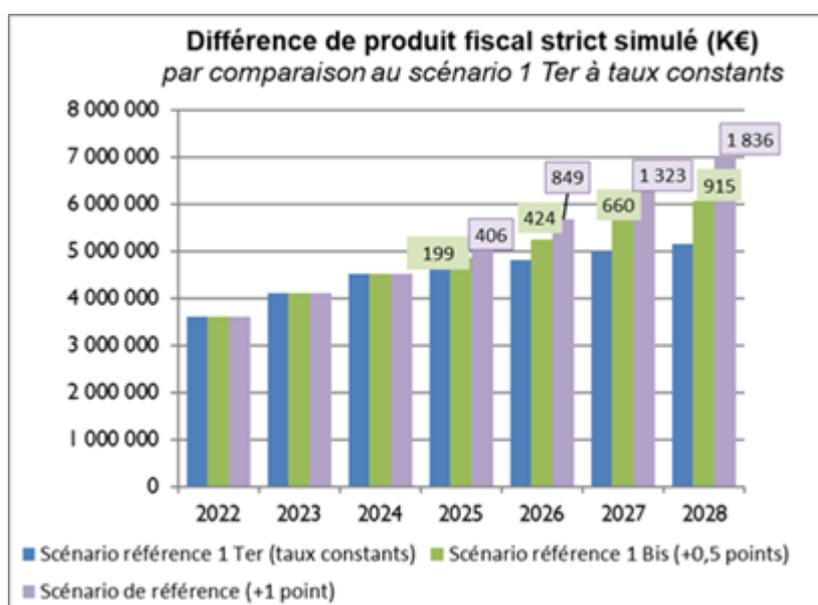
Ce scénario 1 Ter projette l'évolution de l'équilibre financier de l'EPCI, à taux de fiscalité constants à partir de 2025. Sans gain de fiscalité, l'épargne nette serait négative en 2025 et sensiblement contrainte en 2026. Elle se reconstituerait ensuite et dépasserait à peine, en fin de prospective, le niveau enregistré en 2022. A noter que l'impact de l'annuité de l'emprunt de 2028, égale à 138 K€, n'est pas prise en compte sur la prospective

A programme d'investissement inchangé et du fait de la faiblesse de l'EGC, la CC va devoir mobiliser davantage l'emprunt, ce qui viendra impacter sensiblement sa situation d'endettement, lors des années les plus fragiles

Conclusion – Prospective Haute-Garonne ingénierie :

Les projections réalisées dans le *scénario de référence*, intégrant une augmentation annuelle des taux de FB et THRS de 1 point (FB), permettraient à la CC de maintenir un équilibre financier positif, bien que fragilisé en **2025**, et d'assumer le financement des investissements programmés, tout en reconstituant annuellement ses soldes d'épargne, et ce, malgré le recours à l'emprunt. Le gain total de fiscalité est estimé à +1 836 K€ en **2028**

Les *indicateurs d'endettement* restent à un niveau satisfaisant, mais l'EGC, restreint à 17 jours équivalent dépenses en **2028**, témoigne de la forte réduction des marges financières de l'EPCI, ce qui le contraint à respecter les trajectoires fixées dans ce scénario, sous peine d'obérer sensiblement ses capacités financière



3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT IDENTIFIEES

		BP 2025	
Déchèteries	Travaux d'aménagement (études)	40 000,00	240 000,00
	Aménagement déchèterie Rieumes (1 ^{ers} travaux)	200 000,00	
Maison du Touch	Mobilier	1 000,00	16 200,00
	Travaux bâtiment	15 200,00	
Informatique	Matériel informatique	72 400,00	72 400,00
Services techniques	Tondeuse	2 000,00	23 000,00
	Divers matériels	21 000,00	
Maison du tailleur	Divers travaux	28 900,00	28 900,00

Petite Enfance	Réparations diverses crèches	106 830,00	140 330,00
	Mobilier crèche Lherm	20 300,00	
	Mobilier autres crèches	13 200,00	
Relais d'assistants maternels (Relais petite enfance)	Aménagements jardin le Fousseret	20 000,00	35 400,00
	Divers travaux	13 900,00	
	Informatique et mobilier	1 500,00	
Voirie	Travaux de voirie	3 000 000,00	3 031 700,00
	Outillages - Fourgon	31 700,00	
Equipements culturels	Matériel technique	4 100,00	4 100,00
Développement Economique	Participation travaux PPRT Antargaz – BASF – Lacroix	50 000,00	240 000,00
	Aides à l'immobilier d'entreprise	75 000,00	
	Réserve foncière	100 000,00	
	Pose fabrication signalétique ZA	15 000,00	
Equipements sportifs stades	Divers travaux	127 000,00	802 900,00
	Stade Rieumes	600 000,00	
	Tondeuse autoportée	70 400,00	
	Outillage	5 500,00	
Site Borret	Divers travaux mise aux normes	20 000,00	20 000,00
Aménagement numérique	Contributions Haute Garonne Numérique	23 000,00	23 000,00
Enfance Jeunesse	Divers travaux	36 000,00	62 000,00
	Divers matériels	26 000,00	
Maison du Campet	Aménagements divers	65 600,00	74 910,00
	Mobiliers	9 310,00	
Maison des Pyrénées	Mobilier et informatique	4 870,00	4 870,00
Equipements sportifs gymnase	Etudes Gymnase Rieumes	40 000,00	191 000,00
	Divers travaux	151 000,00	
Espace France Services	Protection travailleur isolé (DATI)	12 000,00	12 000,00
Hébergement de transition	Mobilier	500,00	500,00
Fonds de concours	Fonds de concours	300 000,00	300 000,00
GEMAPI	Participation	1 000,00	1 000,00
Centre social	Etudes	20 000,00	20 000,00
Case Montserrat	Etudes	20 000,00	25 000,00
	Travaux divers	5 000,00	
	TOTAL PRINCIPALES DEPENSES INVESTISSEMENT 2025	5 369 210,00	
	Restes à réaliser 2024	2 418 479,63	
	TOTAL	7 787 689,63	
	1641 remboursement d'emprunt	1 211 900,00	
	amortissements subvention	36 264,00	
	TOTAL	9 035 853,63	

4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

		BP 2024
	Subvention	315 650,00
Autres recettes	FCTVA 2024	1 500 000,00
	<i>Affectation des résultats proposée</i>	<i>344 199,44</i>
	Amortissement	800 000,00
	Excédent d'investissement reporté	65 291,06
	Virement de la section de fonctionnement	351 795,55
	EMPRUNT 2024	3 649 828,45
	Restes à réaliser 2024	2 009 089,13
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	9 035 853,63

❖ BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

FONCTIONNEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011 – Charges à caractère générales	3 462 649,05	3 052 812,44	3 184 234,00
012 - Charges de personnel	2 272 536,00	2 271 482,72	2 319 000,00
65 – Autres charges de gestion courante	24 000,00	22 384,35	15 385,00
66 - Charges financières	0,00	0,00	32 560,00
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00	14 892,20	20 000,00
022 - Dépenses imprévues		0,00	0,00
023 -- Virement à la section d'investissement	150 467,29		150 467,29
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	447 315,62	447 192,24	455 000,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement	6 371 967,96	5 808 763,95	6 176 646,29
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	150 467,29	0,00	150 467,29
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 585,00	2 585,00	2 585,00
013 - Atténuation de charges	85 315,67	77 180,63	80 000,00
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	4 803 260,00	4 569 719,64	5 104 204,00
74 - Subvention d'exploitation	1 328 340,00	1 082 690,01	547 390,00
75 - Autres produits de gestion courante		3 526,54	290 000,00
77 - produits exceptionnels	2 000,00	73 062,13	2 000,00
TOTAL Recettes de fonctionnement	6 371 967,96	5 808 763,95	6 176 646,29
INVESTISSEMENT	BP 2024	CA 2024	BP 2025
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	2 585,00	2 585,00	2 585,00
16 - Emprunts			50 100,00
21 - Immobilisation corporelles	3 048 072,17	484 749,96	2 048 070,00
TOTAL dépenses d'investissement	3 050 657,17	487 334,96	2 100 755,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	50 139,00	0,00	0,00
10 - Dotations - fonds divers	150 467,00	80 930,70	250 000,00
16 - Emprunts	2 297 734,34	1 000 000,00	1 395 755,00
13 - Subventions	105 000,00	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	447 315,62	447 192,24	455 000,00
TOTAL recettes d'investissement	3 050 655,96	1 528 122,94	2 100 755,00

La subvention d'équilibre estimée pour 2025 s'élève à **650 000 €**.

❖ BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDES A DOMICILE

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011 - groupe 1 : dépenses afférentes à l'exploitation	34 920,00	21 453,11	37 330,00
012 - groupe 2 : dépenses afférentes au personnel	1 258 700,00	1 111 343,00	1 264 333,00
016 - groupe 3 : dépenses afférentes à la structure	15 814,00	14 058,00	15 670,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement	1 309 434,00	1 146 854,11	1 317 333,00
017- groupe 1 : produits de tarification	558 000,00	576 343,00	575 500,00
018 - groupe 2 : autres produits relatifs à l'exploitation	751 364,00	570 506,00	741 833,00
019 - groupe 3 : produits financiers	0,00	4,00	0,00
TOTAL Recettes de fonctionnement	1 309 364,00	1 146 853,00	1 317 333,00

La subvention d'équilibre estimée pour 2025 s'élève à **547 333 €**.

❖ BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Dépenses	437 768,00	407 812,00	449 735,00
Recettes	437 768,00	407 812,00	449 735,00

La subvention d'équilibre estimée pour 2025 s'élève à **99 735 €**.

❖ BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011 – Charges à caractère générales	60 102,26	59 011,51	50 570,00
012 – Charges de personnel	327 002,00	318 576,05	326 535,00
023 –Virement à la section d'investissement	33 848,38	0,00	25 774,66
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 677,00	6 397,06	8 000,00
65 – Autres charges de gestion courante	7 260,00	6 096,66	7 230,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement	441 889,64	390 081,28	418 109,66
74 – Dotations, subventions	402 912,76	415 190,00	351 142,80
70 - produits des services	3 000,00	3 101,00	3 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	80,00	
002 – Excédent de fonctionnement	35 976,88	0,00	64 266,86
TOTAL Recettes de fonctionnement	441 889,64	418 371,00	418 409,66

La subvention de fonctionnement estimée pour 2025 s'élève à **339 143 €**.

❖ BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
011 – Charges à caractère générales	6 700,36	4 221,24	5 000,00
023 - Virement section investissement	77 502,00	0,00	137 925,30
66 - Charges financières	2 006,66	2 006,66	1 747,75
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	26 306,95	26 306,95	27 000,00
TOTAL Dépenses de fonctionnement	112 515,97	32 534,85	171 673,05
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	57 518,71		99 675,79
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997,26	6 997,26	6 997,26
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service, marchandises	48 000,00	67 694,19	65 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	0,48	
TOTAL Recettes de fonctionnement	112 515,97	74 691,93	171 673,05

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 997,26	6 997,26	
16 - Emprunts	13 887,28	13 887,28	14 500,00
20 - Etudes	17 475,00		22 000,00
21 - Immobilisation corporelles	155 000,00		170 000,00
TOTAL Dépenses d'investissement	193 359,54	20 884,54	206 500,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	36 845,34		42 267,75
021 - virement de la section de fonctionnement	77 502,00		137 925,30
10 - fctva	25 400,00		
16 - emprunts	27 305,25		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	26 306,95	26 306,95	26 306,95
TOTAL Recettes d'investissement	193 359,54	26 306,95	206 500,00

❖ BUDGETS ANNEXES – ZONES D'ACTIVITES

ZONE D'ACTIVITES LHERM	
Travaux d'aménagement	17 000
Ventes de terrains	459 936
DETR	27 000
ZONE D'ACTIVITES SAINTE-FOY DE PEYROLIERES	
Acquisition terrain privé suite à DUP	130 000,00
ZONE D'ACTIVITES MARTRES-TOLOSANE	
Etudes – travaux d'aménagement	32 000
Vente de terrains	38 000
ZONE D'ACTIVITES DESCAILLAUX – SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	
Plantation	2 000
Etudes et travaux	32 000
Ventes de terrains	67 400

ANNEXES

Annexe 1 – Harmonisation des taux de CFE

Schéma d'harmonisation des taux de CFE avec la durée maximale de 12 ans (à taux de CFE unique voté constant)

	Taux 2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
BOUSSENS	27,57%	28,36%	29,16%	29,96%	30,76%	31,56%	32,36%	33,15%	33,95%	34,75%	35,55%	36,35%	37,15%
CAZERES	48,94%	47,95%	46,97%	45,99%	45,01%	44,02%	43,04%	42,06%	41,08%	40,09%	39,11%	38,13%	37,15%
COULADERE	45,70%	44,98%	44,27%	43,56%	42,84%	42,13%	41,42%	40,70%	39,99%	39,28%	38,56%	37,85%	37,14%
FRANCON	37,57%	37,53%	37,50%	37,46%	37,43%	37,39%	37,36%	37,32%	37,29%	37,25%	37,22%	37,18%	37,15%
LESCUNS	20,23%	21,64%	23,05%	24,46%	25,87%	27,28%	28,69%	30,10%	31,51%	32,92%	34,33%	35,74%	37,15%
MARIGNAC-LASPEYRES	40,66%	40,36%	40,07%	39,78%	39,49%	39,19%	38,90%	38,61%	38,32%	38,02%	37,73%	37,44%	37,15%
MARTRES-TOLOSANE	42,08%	41,66%	41,25%	40,84%	40,43%	40,02%	39,61%	39,20%	38,79%	38,38%	37,97%	37,56%	37,15%
MAURAN	43,04%	42,54%	42,05%	41,56%	41,07%	40,58%	40,09%	39,60%	39,11%	38,62%	38,13%	37,64%	37,15%
MONDAVEZAN	34,95%	35,13%	35,31%	35,50%	35,68%	35,86%	36,05%	36,23%	36,41%	36,60%	36,78%	36,96%	37,15%
MONTBERAUD	38,18%	38,09%	38,00%	37,92%	37,83%	37,75%	37,66%	37,57%	37,49%	37,40%	37,32%	37,23%	37,15%
MONTCLAR-DE-COMMINGES	20,30%	21,70%	23,10%	24,51%	25,91%	27,32%	28,72%	30,12%	31,53%	32,93%	34,34%	35,74%	37,15%
PALAMINY	40,58%	40,29%	40,00%	39,72%	39,43%	39,15%	38,86%	38,57%	38,29%	38,00%	37,72%	37,43%	37,15%
PLAGNE	30,20%	30,77%	31,35%	31,93%	32,51%	33,09%	33,67%	34,25%	34,83%	35,41%	35,99%	36,57%	37,15%
PLAN	40,44%	40,16%	39,89%	39,61%	39,34%	39,06%	38,79%	38,52%	38,24%	37,97%	37,69%	37,42%	37,15%
SAINT-MICHEL	30,60%	31,14%	31,69%	32,23%	32,78%	33,32%	33,87%	34,42%	34,96%	35,51%	36,05%	36,60%	37,15%
SANA	27,46%	28,26%	29,07%	29,88%	30,69%	31,49%	32,30%	33,11%	33,92%	34,72%	35,53%	36,34%	37,15%
BEAUFORT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
BERAT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
CAMBERNARD	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
FORGUES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LABASTIDE-CLERMONT	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LAHAGE	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LAUTIGNAC	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
LHERM	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONTASTRUC-SAVES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
MONTGRAS	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
PIN-MURELET	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
PLAGNOLE	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
POUCHARRAMET	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
RIEUMES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAJAS	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAVERES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	30,98%	31,49%	32,00%	32,52%	33,03%	33,55%	34,06%	34,57%	35,09%	35,60%	36,12%	36,63%	37,15%
CASTELNAU-PICAMPEAU	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
CASTIES-LABRANDE	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
FOUSSERET	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
FUSTIGNAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
GRATENS	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
LUSSAN-ADEILHAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MARIGNAC-LASCLARES	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MONTÉGUT-BOURJAC	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
MONTOUSSIN	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
POLASTRON	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
POUY-DE-TOUGES	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SAINT-ARAILLE	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SAINTE-ELIX-LE-CHATEAU	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
SENARENS	27,18%	28,01%	28,84%	29,67%	30,50%	31,33%	32,16%	32,99%	33,82%	34,65%	35,48%	36,31%	37,15%
Taux moyen pondéré	37,15%												
<i>Variation annuelle du taux (en points d'imposition)</i>		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,01%
Taux CFE unique voté		37,15%											

Annexe 2 – PPI

Compétences	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Culture	35 000	7 500	10 000	10 000	62 500
Enfance jeunesse	21 100	38 490	30 000	30 000	119 590
Petite enfance	322 558	537 200	247 500	130 000	1 237 258
Tourisme	68 000	62 300	22 000	22 000	174 300
Fonds de concours	300 000	300 000	300 000	300 000	1 200 000
Action sociale	35 000	108 000	60 000	600 000	803 000
Voirie	3 000 000	3 400 000	3 000 000	3 000 000	12 400 000
Informatique	63 500	70 600	50 000	50 000	234 100
Environnement	2 218 670	2 095 170	2 324 000	684 420	7 322 260
Stades	786 041	1 375 000	375 000	85 000	2 621 041
Gymnases	60 000	101 000	360 000	1 060 000	1 581 000
Services techniques	132 000	79 000	50 000	50 000	311 000
Case Monserrat			20 000	400 000	420 000
Entretien bâtiments	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
Développement économique	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
TOTAL	7 241 869	8 374 260	7 048 500	6 621 420	29 286 049